



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 510.866,625 euros

Siège social : Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem,

34000 Montpellier

793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

1	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	3
2	MESSAGE DU PRESIDENT	5
3	RAPPORT DE GESTION	7
3 1	Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe	7
3 2	Présentation des comptes et autres informations financières	17
3 3	Gouvernement d'entreprise	33
3 4	Informations relatives aux titres de la Société	36
4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	42
4 1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	42
4 2	Conventions réglementées	44
4 3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires	44
4 4	Modalité d'exercice de la direction générale	48
5	COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR l'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020	50
5 1	Bilan	50
5 2	Compte de résultat	52
5 3	Tableau de variation des capitaux propres	53
5 4	Tableau de flux de trésorerie nette	54
5 5	Notes annexes aux états financiers consolidés	56
6	COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE VOGO POUR l'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020	77
6 1	Bilan	77
6 2	Compte de résultat	79
6 3	Tableau de variation des capitaux propres	80
6 4	Tableau de flux de trésorerie nette	81
6 5	Notes annexes aux états financiers sociaux	84
7	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	107
7 1	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés	107
7 2	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux	111
7 3	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées	115

1

VO
CO

**ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU
RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

1 | ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 7 à 39 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Montpellier, le ~~30~~ avril 2021

Monsieur Christophe CARNIEL
Président Directeur Général





MESSAGE DU PRÉSIDENT

2 | MESSAGE DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Dans un contexte sanitaire et économique sans précédent, VOGO a démontré son agilité et sa capacité d'adaptation tant sur son activité historique dans l'univers du Sport, que dans l'Industrie où le Groupe a fortement renforcé sa pénétration. L'année écoulée marque également l'entrée de VOGO sur le marché de la Santé au travers de sa contribution technologique au développement du test salivaire de détection du SARS-COV-2, EasyCov.

Grâce à son offre intégrée désormais unique, combinant systèmes technologiques audio et vidéo, VOGO a conforté ses positions sur son cœur de métier historique. L'intensification des efforts commerciaux à destination des professionnels a permis d'afficher une bonne résistance de l'activité.

Si les ventes de solutions à destination des « fans » ont été fortement et temporairement impactées par la crise, VOGO est resté offensif sur le terrain de l'Innovation afin d'accompagner la transformation du marché du Sport et de bâtir de nouveaux leviers de croissance. L'offre historique VOGOSPORT a ainsi été élargie avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle » à destination des ayants droits et diffuseurs, des fédérations, ligues, clubs ou organisateurs d'événements à la recherche de nouvelles sources de revenus. Le Groupe s'est également déjà positionné sur la 5G, qui va permettre de renforcer le périmètre de ses offres avec une agilité accrue et des exigences moins élevées en termes d'infrastructures.

L'exercice 2020 aura aussi été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Au-delà de l'intégration de VOKKERO, cette diversification a bénéficié de la demande croissante de solutions de communication en environnements contraints, besoins encore renforcés par les nouvelles exigences sanitaires des entreprises. Les sociétés dont les équipes travaillent dans des milieux bruyants et pour lesquelles la communication répond à des enjeux de sécurité comme cela est le cas pour les agents du secteur ferroviaire, nucléaire, les forces de sécurité, de secours ou encore les agents du BTP, ont été de plus en plus nombreuses à faire appel aux solutions audio proposées par VOGO.

VOGO aborde l'exercice 2021 avec confiance, fort de sa transformation opérée en 2020 et dont les bénéfices commenceront à s'inscrire pleinement dans l'activité des prochains mois. La relance de la dynamique d'activité constatée sur le second semestre devrait se poursuivre dans un contexte sanitaire toujours incertain. Dans le Sport, le Groupe va continuer à s'appuyer sur ses offres dédiées aux professionnels et sur le déploiement progressif de ses nouvelles solutions de rupture pour les fans. Dans l'Industrie, les perspectives sont également plus favorables portées par les nouvelles solutions de supervision à distance parfaitement adaptées aux besoins de secteurs stratégiques comme le nucléaire et les infrastructures.

Enfin, malgré les désordres liés à la pandémie, l'ensemble des équipes VOGO sont mobilisées afin de répondre aux attentes des marchés sur lesquels le groupe est positionné.

Nous vous remercions pour votre confiance, prenez soins de vous.

Christophe Carniel

Président Directeur Général

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final horizontal stroke.



RAPPORT DE GESTION

- 3.1. Informations sur la vie économique de la société
- 3.2. Présentation des comptes et autres informations financières
- 3.3. Gouvernement d'entreprise
- 3.4. Informations relatives aux titres de la Société

3 | RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis) et ~~Vogoscope SAS~~Vogoscope SAS, les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGOSCOPE SAS » désigne la société Vogoscope SAS.

3 | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

3.1.1 Le Groupe VOGO

3.1.1.1 *Description des activités de la société VOGO*

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses deux marques phares : VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multi-caméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et de la Santé au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble) et sur le continent nord-américain avec un bureau à New York. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

3.1.1.2 *Principaux programmes en cours de développement*

3.1.1.2.1 *Elargir les fonctionnalités « métier »*

La Société envisage de développer de nouvelles applications pour les professionnels de l'industrie du sport, à l'instar de l'assistance vidéo à l'arbitrage. Sur la base du savoir technologique acquis et complété par de nouvelles compétences, la Société développe des solutions visant :

- L'aide à l'arbitrage, voire la détection automatique de certaines fautes de jeu (comme les hors-jeux) ; et
- La validation de but (ou *Goal Line*), service basé sur une solution technique permettant de diminuer drastiquement les coûts comparativement aux solutions existantes sur le marché.

Ces applications additionnelles, en cours de conception, font appel à des algorithmes de détection automatique des actions tout en ayant recours à l'intelligence artificielle.

3.1.1.2.2 Bénéficiaire du passage à la 5G

La Société a adapté son logiciel à la 5G tout en conservant l'ensemble des avantages de sa solution actuelle (fluidité, réactivité et instantanéité) mais aussi de faire transiter la vidéo via le réseau 5G, qui pour le moment fonctionne sur un réseau Wi-Fi.

La puissance et la rapidité de la 5G permettront en effet à VOGO de développer de nouveaux usages que le wifi actuel ne permet pas, tels que l'utilisation de VOGO pour l'arbitrage vidéo décentralisé ou l'assistance médicale mobile (le sujet sur les protocoles commotions et la nature des plaquages est d'ailleurs au cœur des réflexions du forum World Rugby à venir).

Le déploiement de la 5G permettra également à VOGO de progressivement sortir des stades pour proposer son offre aux côtés des diffuseurs en accord avec les détenteurs de droits, une option qui valide la dimension média du dispositif VOGO. Cette offre pourrait aussi permettre d'offrir à des sports plus confidentiels pas ou peu couverts par la télévision tels que l'escalade par exemple, une audience significative.

L'adaptation de la solution VOGO SPORT aux réseaux 5G apporterait ainsi une plus-value à deux niveaux :

- Technique : sur l'adaptabilité et la facilité de mise en œuvre de la solution ne nécessitant plus de déployer d'infrastructure Wi-Fi au sein des enceintes sportives pour en assurer le bon fonctionnement ; et
- Commerciale : la zone d'utilisation de la solution pourrait s'étendre au-delà de l'enceinte elle-même et, en fonction des droits, pourrait être disponible dans un espace géographique plus large (ville, pays, etc.). Des modèles économiques spécifiques sont alors à établir au cas par cas avec les détenteurs de droits. Dans certains cas, la Société peut envisager de se positionner pour acquérir ces droits et assurer elle-même la diffusion.

La société a expérimenté cette nouvelle technologie sur l'édition de Roland-Garros 2020 en partenariat avec orange. Ainsi la solution Vogosport a été proposée pendant la quinzaine sur des téléphones OPPO (Find X2 Pro) présents à Roland-Garros, via le réseau 5G d'Orange.

Pour ce test, flux produits par les équipes de Production de France Télévisions ont été récupérés, encodés et packagés par la VogoBox pour être transmis sur le réseau 5G d'Orange à destination des mobiles OPPO.

L'objectif de ce test était de valider la bonne réception et la fluidité des images sur mobile via le réseau 5G dans la perspective d'une future offre de masse proposée in stadia.

3.1.1.2.3 La recherche et développement

Les principaux projets de recherches 2020 sur la vidéo sont dans la continuité des projets lancés en 2019, ils portent sur l'ajout de nouvelles fonctionnalités au catalogue telle que l'achat in App mais aussi sur l'élargissement de la gamme avec notre nouvelle solution développée en collaboration avec notre partenaire ABEO¹.

VOGO a concrétisé sur 2020 le portage de sa solution sur le réseau 5G en partenariat avec Orange comme expliqué dans le précédent paragraphe

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche donc les 4 M€.

Enfin, face à la crise sanitaire la société s'est impliquée auprès des équipes scientifiques du CNRS et avec la société de biotechnologie Skillcell pour la mise à disposition d'un test salivaire de dépistage rapide (Easycov). Vogo a

¹ Cf. Communiqué de presse du 21 janvier 2019 et du 2 décembre 2020.

développé un outil numérique permettant d'automatiser l'analyse des résultats par la lecture colorimétrique du test EasyCov

Sur la partie Audio, plusieurs projets sont en cours :

La nouvelle gamme de produits de communication VOKKERO ELITE a été mise sur la marché mi 2020. Ces nouveaux produits intègrent 2 nouvelles fonctionnalités importantes :

- Un mécanisme automatique de résistances aux perturbations radiofréquences (de plus en plus nombreuses dans les stades) qui a fait l'objet d'un dépôt de brevet. Cette technologie permet de choisir en temps réel le meilleur canal de communication sans aucune intervention des usagers.
- Une amélioration de la qualité audio dans contexte où les communications entre arbitres sont devenues encore plus importantes avec la généralisation de vidéo et donc de la nécessité d'un lien audio entre l'arbitre central et l'arbitre vidéo situé à l'extérieur du stade.

La gamme ELITE est disponible en plusieurs versions permettant à VOGO de couvrir la plupart des pays.

Pour compléter l'offre ELITE, un projet Vokkero MCO (Maintien en conditions opérationnelles) est en cours de développement. Le MCO permettra de prendre la main à distance en temps réels sur les systèmes VOKKERO en cours de fonctionnement. A titre d'exemple, il sera possible d'augmenter le volume du produit si l'arbitre le souhaite, d'informer l'utilisateur d'une batterie faible, de détecter et corriger d'éventuels problèmes sans arrêter le jeu...

La gamme Vokkero Guardian, dédiée à l'industrie a également bénéficié de nombreuses améliorations notamment par la création d'un GUARDIAN CLARIS adapté aux applications du monde du rail qui permet en plus de la communication entre agents de recevoir et d'envoyer des alertes d'arrivée des trains.

2020 a aussi été l'objet de la définition et du lancement d'un nouveau programme d'innovation sur l'audio baptisée « Vokkero 2023 ». Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Cette thématique a fait l'objet d'une demande de subvention fin décembre 2020 sous forme d'un PIA3 régionalisé dont le résultat sera connu en 2021.

3.1.1.3 Technologie

Le cœur du dispositif VOGO SPORT est la VOGO BOX. L'ensemble des VOGO BOX installées dans les enceintes sportives sont assemblées par VOGO ou, dans certains cas, par des intégrateurs. La VOGO BOX est composée des éléments électroniques standards suivants : rack informatique, serveur permettant l'acquisition et la compression des images vidéo, routeur, écran, et clavier.

A fin 2018, un parc d'environ soixante VOGO BOX a été déployé et est en activité. Sur la base d'un modèle de commercialisation direct en France et indirect à l'international

L'assemblage de la VOGO BOX relève d'un processus maîtrisé en interne depuis 2016. Cette industrialisation, maîtrisée et standardisée, permet une production en interne et en externe, d'ores et déjà contractualisée avec des intégrateurs.

Le serveur VOGO BOX peut être installé soit dans la salle technique de l'enceinte sportive, soit à proximité du camion de production TV. Il récupère les flux vidéo des caméras via des câbles SDI (Serial Digital Interface) et les transforme en flux réseaux afin de les diffuser sur les bornes Wi-Fi de l'enceinte.

Les utilisateurs réceptionnent alors instantanément les flux sur leurs smartphones dans l'enceinte sportive.

L'innovation technologique de VOGO réside dans sa capacité à diffuser plusieurs flux vidéo en temps réel (Very High Wifi Density Network) au sein d'une même enceinte, indépendamment du nombre de personnes connectés, sans latence et sans saturation de la bande passante. La solution permet également de choisir l'angle de vue dans l'enceinte sportive selon 4 à 16 flux disponibles, de revenir en arrière sur n'importe lequel des flux (TimeShifting) et d'accéder à une fonction de ralenti (slow motion) et de zoom en temps-réel sur chacun des flux vidéo.

VOGO commercialise deux solutions de l'application :

- Une solution destinée aux spectateurs ;
- Une solution destinée aux professionnels de l'industrie du sport (médecins, arbitres, entraîneurs, etc.).

Ces deux solutions utilisent la même technologie. Seule l'infrastructure réseau est adaptée en fonction des besoins du client.

Notre solution audio Vokkero repose sur ce que nous appelons la communication audio en environnements difficiles visant à améliorer les performances dans le sport et l'efficacité et la sécurité dans l'industrie et les services. Ainsi les technologies mise en œuvre permettent de :

- Supprimer complètement les bruits de fond et créer un environnement calme dans lequel la communication est rendue possible,
- Améliorer l'intelligibilité de la parole dans une communication multi-utilisateurs,
- Changer la donne pour les utilisateurs en améliorant l'efficacité du travail sans être invasif (pas de bouton "Push-to-Talk" et configuration très intuitive,
- Améliorer la sécurité pour les intervenants en zone à risques (Nucléaires, Médical, Risque chimique...).

Nos solutions audios sont prêtes à l'emploi, quel que soit le nombre d'utilisateurs, elles ne nécessitent aucune configuration spécifique. Les terminaux communiquent directement entre eux et aucune base, aucune infrastructure n'est requise lors de la mise en place du système.

La communication instantanée des produits Vokkero améliore l'expérience des utilisateurs dans la mesure où nous assurons une connexion continue et sécurisée des utilisateurs.

Nos technologies sont éprouvées pour résoudre les problèmes de communication dans la plupart des environnements exigeants. Grâce à son savoir-faire unique et à sa technologie propriétaire en matière de traitement des signaux audio, Vokkero fournit le seul système qui crée une bulle totalement silencieuse permettant de communiquer dans les environnements les plus bruyants, où les conversations à distance ou même en face à face sont impossibles.

Vokkero a démontré le potentiel de ses produits très performants auprès des arbitres des sports d'élite et a depuis élargi ses solutions pour répondre aux marchés plus larges du sport, de l'industrie, des services et du Pro Audio (Entertainment).

3.1.1.4 *Modèle d'affaire*

La simplicité de mise en œuvre de la solution VOGO SPORT permet de s'adapter à la plupart des lieux dans lesquels sont organisés les grands événements sportifs et extra-sportifs (stade, salle de concert, terrain, piste, milieu urbain, piscine, etc.).

VOGO a développé ces dernières années un savoir-faire spécifique permettant de satisfaire 100% de ses clients, quelle que soit la durée, l'environnement et le nombre d'utilisateurs potentiels de l'événement.

La stratégie de vente de VOGO consiste à développer la notoriété de la solution VOGO SPORT auprès de l'ensemble des parties prenantes décisionnaires des événements sportifs couverts. VOGO compte parmi son portefeuille de clients :

- Les fédérations, clubs et ligues ;
- Les organisateurs d'événements ;

- Les diffuseurs ;
- Les gestionnaires d'enceintes sportives éventuellement ; et
- Les agences intermédiaires, organisatrices, conseil en communication ou média, éventuellement.

Pour le marketing de sa marque mais également la commercialisation de sa solution, la Société s'appuie sur sa force commerciale interne, principalement en France, et sur ses partenaires (apporteurs d'affaires, distributeurs et intégrateurs) à l'étranger.

En France, VOGO favorise une approche directe : la commercialisation et la distribution de la solution VOGO SPORT sont réalisées par les équipes internes de la Société. VOGO loue ainsi directement sa solution pour un événement ou pour la saison à ses clients.

La force commerciale de VOGO a deux objectifs majeurs :

- Commercialiser la solution VOGO SPORT en France auprès des fédérations, clubs, ligues, organisateurs d'événements, gestionnaires d'enceintes et agences et/ou conseils en communication, mais aussi diffuseurs et marques partenaires ; et
- Développer son réseau de partenaires que sont les apporteurs d'affaires, les distributeurs et les intégrateurs.

Le cycle commercial diffère en fonction du type d'événement couvert :

- Pour un événement ponctuel, VOGO travaille en amont avec l'organisateur et est présente localement pour la durée de l'événement ;
- Pour des matchs dans le cadre d'un contrat à la saison, VOGO installe sa solution pour l'ensemble de la saison et accompagne le club dans l'exploitation de VOGO SPORT au fil de la saison ;
- Un nombre croissant d'événements font partie d'une tournée mondiale, où plusieurs compétitions constituent une saison et sont organisés à travers différents pays. Dans ces cas, VOGO travaille avec l'équipe qui gère l'ensemble des épreuves, mais aussi avec les équipes organisatrices locales.

A l'international, la Société a privilégié une approche indirecte, en signant des contrats avec des apporteurs d'affaires ; des distributeurs, qui s'emploient à la commercialisation, l'installation et la maintenance des VOGO BOX dans les pays qu'ils couvrent ; et des intégrateurs, responsables de l'assemblage, de la commercialisation, de l'installation et de la maintenance des VOGO BOX dans les pays concernés.

A l'image des loyers payés par les clubs, ligues ou organisateurs directement à VOGO, les redevances variabilisées versées par les distributeurs et les intégrateurs à la Société sont calculées en fonction :

- Du nombre d'événements pour un contrat à la saison ou de la durée de l'événement pour un contrat à l'événement ; et
- De la capacité du stade (le taux d'utilisation de la solution, c'est-à-dire le nombre de spectateurs ayant consulté l'application VOGO, au cours d'un événement ou d'une saison n'est pour sa part pas pris en compte).

Cette couverture commerciale indirecte permet à VOGO une prise de marché rapide. VOGO fait déjà acte de nombreux partenaires commerciaux à travers le monde.

Enfin, la solution VOGO SPORT est facile à intégrer dans des applications tierces. En effet, l'application existe en mode SDK (Software Development Kit), permettant d'être intégrée à une autre application (par exemple l'application d'une ligue, d'un club, etc.).

Historiquement la stratégie de vente des produits audio Vokkero repose sur ses capacités d'innovation pour alimenter les revenus futurs avec un modèle commercial basé sur des ventes répétées. Ainsi, la feuille de route de Vokkero en matière d'innovation correspondait au cycle de renouvellement des utilisateurs, soit 3 ou 4 ans en moyenne. Cette stratégie pourrait évoluer prochainement afin de proposer un modèle de location similaire à ce que nous faisons sur notre gamme de produits vidéo.

3.1.2 Description des faits marquants de l'exercice

3.1.2.1 Éléments juridiques

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a été marqué par les évènements suivants :

Lors de sa réunion en date du 30 mars 2020, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 juin 2019 aux termes de sa 14^{ème} résolution, a décidé d'attribuer 25.988 actions gratuites au profit de deux (2) bénéficiaires salariés. L'attribution de ces actions n'est potentiellement définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 30 mars 2021. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 30 mars 2022. Cette attribution est conditionnée au respect de conditions de présence et de performance.

Lors de cette même réunion, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui avait été octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 au titre de sa 5^{ème} Résolution, en mettant en œuvre le programme de rachat d'actions et a fixé :

- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat d'actions à un million deux cent mille (1.200.000) euros ;
- le montant maximum des actions pouvant être rachetées à 10% du montant du capital social de la Société, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ; et
- le prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions à trente euros (30 €).

Toutefois, dans ce cadre et compte-tenu de la crise sanitaire, la Société s'est engagée à procéder au rachat d'actions propres ou à s'abstenir de procéder à de tels rachats en fonction des directives gouvernementales qui seraient mises en place. A la date du présent rapport annuel, la Société a procédé au rachat de 2 326 actions sur l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Anthony PARKER en qualité d'administrateur et de nommer Madame Véronique PUYAU en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois ans, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a également décidé de i) renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et ii) conformément aux dispositions légales applicables, de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Lors de sa réunion du 20 juillet 2020, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2016, a constaté l'exercice de 1.273 BSPCE donnant droit de souscrire à 5.092 actions nouvelles et a constaté l'augmentation de capital en résultant. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 439.702,25 euros à 440.338,75 euros.

Lors de sa réunion en date du 26 octobre 2020, le Conseil d'administration a autorisé la création d'une joint-venture dénommée « VOGOSCOPE »² sous la forme d'une société par actions simplifiée dotée d'un capital de

² Cf. communiqué de presse du 2 décembre 2020

500 .000 euros, détenue à 49 % par la Société et à 51 % par la société ABEO, partenaire de la Société depuis janvier 2020.

Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2020, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 34.000 actions gratuites au titre du Règlement de plan d'attribution gratuite d'actions 2019-1. Les conditions de présence et de performance ayant toutes été réalisées, cette acquisition définitive a donné lieu à la création de 34.000 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune, portant le capital social de 440.338,75 € à 444 .588,75 €. Ces 34.000 actions ne deviendront disponibles et ne pourront librement être cédées qu'à l'issue de la période de conservation qui est fixée à 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit le 16 novembre 2021.

Lors de la même réunion, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 3.500 actions gratuites au titre du Règlement de plan d'attribution gratuite d'actions 2019-2. La condition de présence n'ayant pas été remplie par certains bénéficiaires, cette acquisition définitive a donné lieu à l'attribution au profit des bénéficiaires de 3.500 actions de 0,125 euro de valeur nominale, chacune détenues par la Société au titre du Programme de Rachat. Ces 3.500 actions ne deviendront disponibles et ne pourront librement être cédées qu'à l'issue de la période de conservation qui est fixée à 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit le 18 novembre 2021.

Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 5 juin 2020 aux termes de sa 19^{ème} résolution, a également décidé d'attribuer 3.800 actions gratuites au profit de bénéficiaires salariés. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 10 décembre 2021. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 10 décembre 2022. Cette attribution est conditionnée au respect d'une condition de présence.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 15 décembre 2020, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 10 décembre 2020, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 66.277,875 euros pour de porter de 444.588,75 euros à 510.866,625 euros, par émission de 530.223 actions de 0,125 euros de nominal. Cette augmentation de capital a été réalisée par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 5 millions d'euros³.

3.1.2.2 Avancement des activités de la Société

Sur l'ensemble de l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires multiplié par 3 à 5,6 M€ par rapport à la même période de 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO, acquisition réalisée fin octobre 2019 dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,5 M€ sur l'année.

Dans un contexte sans précédent, VOGO a démontré son agilité et sa capacité d'adaptation tant sur son activité historique dans l'univers du Sport, que dans l'Industrie où le Groupe a fortement renforcé sa pénétration. L'exercice 2020 aura également été marquée par l'entrée de VOGO sur le marché de la Santé au travers de sa contribution technologique au développement du test salivaire de détection du SARS-COV-2, EasyCov, avec des premiers revenus constatés sur l'exercice.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets du premier confinement, en particulier, sur le développement des activités dans l'univers du Sport, le Groupe a engagé un solide redressement de son activité sur la seconde partie de l'année. Ainsi, sur le second semestre le chiffre d'affaires ressort à 3,31 M€ en hausse de 46% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression, réalisée sur un périmètre identique, illustre le succès de la stratégie engagée, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles. Elle confirme l'agilité et la capacité du Groupe à se redéployer afin, non seulement, de traverser la crise mais aussi de bâtir les nouveaux moteurs qui porteront sa croissance future.

³ Cf. communiqué de presse du 11 décembre 2020

Grâce à son offre intégrée désormais unique, combinant systèmes technologiques audio et vidéo, VOGO a conforté ses positions sur son cœur de métier historique. L'intensification des efforts commerciaux à destination des professionnels a permis d'afficher une bonne résistance de l'activité sur ce pôle. La gamme de produits « sport » s'est en particulier illustrée avec la mise sur le marché en juin 2020 de la gamme VOKKERO ELITE, nouveau système de communication audio intégrant des fonctionnalités à haute valeur ajoutée.

Si les ventes de solutions à destination des « fans » ont été fortement et temporairement impactées par la crise, VOGO est resté offensif sur le terrain de l'Innovation afin d'accompagner la transformation du marché du Sport et de bâtir de nouveaux leviers de croissance. L'offre historique VOGOSPORT a ainsi été élargie avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle » à destination des ayants droits et diffuseurs, des fédérations, ligues, clubs ou organisateurs d'événements à la recherche de nouvelles sources de revenus. Le Groupe s'est également déjà positionné sur la 5G, qui va permettre de renforcer le périmètre de ses offres avec une agilité accrue et des exigences moins élevées en termes d'infrastructures.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé sur le marché du Sport s'établit à 3,25 M€ sur l'exercice (contre 1,57 M€ en 2019), représentant 58% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,92 M€, en hausse de 45% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression réalisée sur une base comparable traduit les premiers bénéfices de cette stratégie volontaire qui continuera à prendre sa mesure au cours des prochains mois.

L'exercice 2020 aura également été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Présent marginalement en 2019 (212 K€ de chiffre d'affaires), le Groupe totalise plus de 37% de son activité totale sur ce marché en 2020, avec un chiffre d'affaires de 2,07 M€.

Au-delà de l'intégration de VOKKERO, cette diversification a bénéficié de la demande croissante de solutions de communication en environnements contraints, besoins encore renforcés par les nouvelles exigences sanitaires des entreprises.

Les sociétés dont les équipes travaillent dans des milieux bruyants et pour lesquelles la communication répond à des enjeux de sécurité comme cela est le cas pour les agents du secteur ferroviaire, nucléaire, les forces de sécurité, de secours ou encore les agents du BTP, ont été de plus en plus nombreuses à faire appel aux solutions audio proposées par VOGO.

La dynamique a été particulièrement nette au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 83% par rapport au premier semestre 2020.

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus sur ce segment représentant près de 249 K€ sur l'année 2020.

Enfin, la diversification des positions géographiques s'est accélérée sur l'année. Les ventes à l'International concentrent ainsi plus de 58% de l'activité de l'exercice contre 36% en 2019. En raison de l'impact des restrictions et de la situation sanitaire aux Etats-Unis qui a limité le développement sur cette zone, l'activité s'est concentrée sur la zone EMEA qui totalise en intégrant la France près de 4,98 M€ de chiffre d'affaires soit 89% de l'activité totale du Groupe.

Sur l'exercice, plus de 50% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des partenaires de commercialisation indirects contre 21% en 2019. Cette évolution, qui a directement profité de l'intégration des réseaux VOKKERO, constitue un solide atout qui multiplie le potentiel de conquête commerciale du Groupe.

3.1.2.3 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000

Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

A la suite du rachat de Vokkero, le Groupe dispose de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audios ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 31 décembre 2020.

3.1.2.4 Succursales

La société Vogo SA dispose d'un établissement à Crolles (38) dédié à la conception, à la production et à la commercialisation des produits audio Vokkero. L'établissement emploie une vingtaine de salariés, il est directement rattaché au siège social de la Société basé à Montpellier.

3.1.3 Evènements post-clôture

La Société a annoncé le 7 janvier 2021⁴ l'approbation par le ministère des Solidarités et de la Santé du remboursement par la Sécurité Sociale du test salivaire de la Covid-19 EasyCOV, avec la publication dans le journal officiel de l'arrêté du 28 décembre 2020. Cette décision vient après l'avis émis par la Haute Autorité de Santé (HAS) le 28 novembre 2020⁵, ce qui a permis au test EasyCOV d'être pleinement reconnu parmi les dispositifs pertinents dans les stratégies de diagnostic et de dépistage de la Covid-19.

Le 25 janvier 2021, la Société a annoncé une nouvelle évaluation positive de la part de la Haute Autorité de Santé (HAS), émis le 23 janvier 2021, concernant le test EasyCOV. Cette nouvelle évaluation renforce davantage la reconnaissance des performances diagnostiques du test et permet d'envisager un élargissement de son utilisation.

Lors de sa réunion en date du 12 avril 2021, le Conseil d'administration a constaté que l'acquisition définitive de 25.998 actions gratuites au titre du Règlement de plan d'attribution gratuite d'actions 2020-2 ne pouvait intervenir car les conditions de performance auxquelles était subordonnée cette attribution n'ont pas été atteintes.

Lors de la même réunion, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 5 juin 2020 aux termes de sa 19^{ème} résolution, a décidé d'attribuer :

- 40.000 actions gratuites au profit de bénéficiaires salariés. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 12 avril 2022. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 12 avril 2023. Cette attribution est conditionnée au respect de conditions de présence et de performance.
- 5.000 actions gratuites au profit de bénéficiaires salariés. L'attribution de ces actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an, soit le 12 avril 2022. Par ailleurs, le Conseil d'administration a fixé une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 12 avril 2023. Cette attribution est conditionnée au respect d'une condition de présence.

Lors de sa réunion en date du 12 avril 2021, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 aux termes de sa 17^{ème} Résolution, a décidé l'émission et l'attribution de 14.800 bons [de souscription de parts](#) de créateurs d'entreprise (BSPCE) au profit de bénéficiaires salariés.

Enfin, lors de sa réunion en date du 12 avril 2021, le Conseil d'administration a autorisé des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce en autorisant la modification, à la hausse, des montants de rémunération de Messieurs CARNIEL, KEIFLIN ET DEDISSE, respectivement Président Directeur général et Directeurs généraux délégués, perçus au titre de leurs contrats de travail.

⁴ Cf. Communiqué de presse du 7 janvier 2021

⁵ Cf. Communiqué de presse du 1er décembre 2020

3.1.4 Principaux facteurs de risques

A l'occasion de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, VOGO avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 14 novembre 2018 sous le numéro 18-514 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069 et au chapitre 2 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération. Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents, à l'exception du risque lié au coronavirus décrit ci-dessus au paragraphe 3.1.3 du présent document, à l'exception du risque lié au Covid-19 énoncé ci-dessous.

- **Impact de l'épidémie de Covid-19 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 [MN1][DF2]**

Malgré une solide dynamique de croissance organique sur les premiers mois de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de VOGO à périmètre constant (hors VOKKERO®) ressort à 1 094 K€, en repli de 16,65 %. Cette évolution traduit l'impact attendu de la crise sanitaire sur l'activité de l'exercice 2020 marqué par l'annulation et le report de l'ensemble des grands événements sportifs nationaux et internationaux.

Sur le plan financier le Groupe a obtenu :

- Un PGE de la part de ses principaux partenaires bancaires à hauteur de 2,5M€ permettant de conforter la position de trésorerie qui s'élève au 31 décembre 2020 à 9,7M€.
- Le report à 6 mois des échéances sur la totalité de ses engagements d'emprunts et de crédit-bail.
- Le report du règlement des cotisations patronales Urssaf.

3.1.5 Perspectives d'avenir

Se reporter au paragraphe 3.1.1.2.3 du présent document.

3.2.1 Analyse des comptes consolidés3.2.1.1 *Compte de résultat*

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	6 514 768	2 228 174
Chiffre d'affaires	5 570 496	1 785 706
Transferts de charges	73 058	19 558
Autres produits d'exploitation	871 213	422 910
Charges d'exploitation	9 744 585	5 143 461
Achats consommés	1 860 357	332 406
Autres achats et charges externes	2 718 043	2 045 407
Impôts, taxes et versements assimilés	55 963	15 910
Charges de personnel	4 297 650	1 854 235
Dotations aux amortissements et dépréciations net	727 514	847 274
Autres charges d'exploitation	85 059	48 229
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 229 818	-2 915 287
RESULTAT FINANCIER	-246 650	-27 175
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-3 476 468	-2 942 462
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-41 910	2 696
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	256 824	166 686
RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-3 261 554	-2 773 080
Amortissement net des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-3 261 554	-2 773 080
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-3 261 554	-2 773 080
Résultat part du groupe par action	-0,798	-0,788
Résultat part du groupe dilué par action	-0,798	-0,788

3.2.1.1.1 Chiffres d'affaires

Etat exprimé en euros	2020			2019		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	3 899 012	1 084 239	4 983 251	393 361	1 187 202	1 580 563
Amerique du Nord	455 135		455 135	68 683		68 683
Amerique du Sud	61 401		61 401		51 850	51 850
Asie Pacifique	60 709	10 000	70 709	10 760	73 850	84 610
Total Chiffre d'affaires	4 476 257	1 094 239	5 570 496	472 804	1 312 902	1 785 706

Sur l'ensemble de l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires multiplié par 3 à 5,6 M€ par rapport à la même période de 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO, acquisition réalisée fin octobre 2019 dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,5 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets du premier confinement, en particulier, sur le développement des activités dans l'univers du Sport, le Groupe a engagé un solide redressement de son activité sur la seconde partie de l'année. Ainsi, sur le second semestre le chiffre d'affaires ressort à 3,31 M€ en hausse de 46% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression, réalisée sur un périmètre identique, illustre le succès de la stratégie engagée, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé sur le marché du Sport s'établit à 3,25 M€ sur l'exercice (contre 1,57 M€ en 2019), représentant 58% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,92 M€, en hausse de 45% par rapport au 1er semestre 2020.

2020 aura également été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Présent marginalement en 2019 (212 K€ de chiffre d'affaires), le Groupe totalise plus de 37% de son activité totale sur ce marché en 2020, avec un chiffre d'affaires de 2,07 M€. Là encore, la dynamique a été particulièrement nette au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 83% par rapport au premier semestre 2020.

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus ainsi le chiffre d'affaires sur ce nouveau segment représente plus de 248K€ sur l'exercice 2020.

Enfin, la diversification des positions géographiques s'est accélérée sur l'année. Les ventes à l'International concentrent ainsi plus de 58% de l'activité de l'exercice contre 36% en 2019. En raison de l'impact des restrictions et de la situation sanitaire aux Etats-Unis qui a limité le développement sur cette zone, l'activité s'est concentrée sur la zone EMEA qui totalise en intégrant la France près de 4,98 M€ de chiffre d'affaires soit 89% de l'activité totale du Groupe. Les perspectives restent pour autant très favorables sur le continent américain alors que se dessinent les premiers signes de sortie de crise sur cette zone stratégique. Sur l'exercice, plus de 50% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des partenaires de commercialisation indirects contre 21% en 2019.

3.2.1.1.2 Charges d'exploitation

	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'exploitation	9 744 585	5 143 461
Achats consommés	1 860 357	332 406
Autres achats et charges externes	2 718 043	2 045 407
Impôts, taxes et versements assimilés	55 963	15 910
Charges de personnel	4 297 650	1 854 235
Dotations aux amortissements et dépréciations net	727 514	847 274
Autres charges d'exploitation	85 059	48 229

Les charges d'exploitation sont impactées à la hausse en raison du changement de périmètre successif à l'acquisition de l'activité Audio Vokkero en novembre 2019.

Les charges de personnel (Rémunération du personnel) augmentent de 2,4M€ entre 2019 et 2020 consécutivement à la reprise des salariés (22 collaborateurs) Vokkero au 1^{er} novembre 2019. L'effectif du groupe est constitué de 48 salariés (dont 5 aux Etats-Unis) au 31 décembre 2020 contre 45 salariés (dont 3 aux Etats-Unis) au 31 décembre 2019.

Les dotations aux amortissements enregistrent un léger recul (-120K€) en raison d'une première comptabilisation de la provision retraite en 2019 liée à la première publication des comptes consolidés.

3.2.1.1.3 Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change	10 183	2 203
Autres produits	16 352	21 396
Reprises sur prov. et amort. financiers		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	26 535	23 599
Dotations aux prov. & amort. financiers		
Intérêts et charges financières	98 087	50 774
Pertes de change	175 098	
Autres charges		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	273 185	50 774
RESULTAT FINANCIER	- 246 650	- 27 175

Le résultat financier est essentiellement impacté par les intérêts d'emprunts en hausse suite à l'octroi de prêts fin 2019 d'un montant de 4M€ relatifs au financement de l'activité Vokkero et par la constatation d'une provision pour perte de change correspondant pour 163K€ à une créance en dollars envers la filiale.

3.2.1.1.4 *Résultat exceptionnel*

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits de cession d'éléments d'actifs		
Subventions virées au résultat		
Reprises de provisions exceptionnelles		
Autres produits		30 048
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	30 048
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		-
VNC des éléments d'actifs cédés	5 888	
Dotations de provisions exceptionnelles	797	
Autres charges	35 225	27 352
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 910	27 352
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 41 910	2 696

Les charges exceptionnelles de 35K€ sont consécutives à la distribution du premier plan d'actions gratuites au profit des salariés de VOGO SA.

3.2.1.1.5 *Impôts*

	31/12/2020	31/12/2019
(en milliers d'€)		
CIR CII et CICE	257	162
Total crédit d'impôt	257	162

La société a comptabilisé dans ses comptes un crédit impôt recherche et un crédit impôt innovation pour un montant de 250K€.

La société a par ailleurs comptabilisé sur l'exercice 2020 une régularisation relative au CIR 2013 d'un montant de 7K€. Cette régularisation porte le crédit d'impôt recherche comptabilisé au compte de résultat à 257K€.

La Société dispose au 31 décembre 2020 de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant 11 739K€. En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2012, l'imputation de ces déficits est plafonnée à un million d'euros par an, majoré de 50 % de la fraction des bénéfices excédant ce plafond. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux actuellement en vigueur en France, soit 28% jusqu'à 500.000€ de bénéfice fiscal, puis 31% au-delà.

Résultat de base par action

	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-3 261 554	-2 773 080
Résultat part du groupe par action	-0,798	-0,788
Résultat part du groupe dilué par action	-0,798	-0,788

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.2.1.2 Analyse du bilan

3.2.1.2.1 Actif immobilisé

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Ecart d'acquisition	1 241 000		1 241 000	1 241 000
Immobilisations incorporelles	6 089 984	1 245 668	4 844 316	4 462 790
Immobilisations corporelles	1 676 962	1 107 536	569 427	674 979
Immobilisations financières	347 609		347 609	89 785
Total de l'Actif Immobilisé	9 355 555	2 353 204	7 002 352	6 468 554

L'écart d'acquisition est consécutif au rachat de l'activité Vokkero sur l'exercice 2019. Il est constitué par le rachat des titres pour les activités pilotées depuis la filiale aux Etats-Unis.

La variation des immobilisations incorporelles est essentiellement dû au frais de R&D capitalisés sur l'exercice (+731K€) selon le détail ci-dessous :

- Solution Vidéo : 389 839€ dont 198 484K€ pour Easysov
- Solutions Audio : 341 329€

A noter qu'en raison de la crise sanitaire le programme I-Nov (Deeptech) financé par la BPI à hauteur de 1,8M€ dont le lancement initialement prévu sur le second trimestre 2020 a débuté réellement fin 2020.

Les immobilisations corporelles sont constituées des aménagements du siège social et des équipements informatiques nécessaires à l'exploitation.

Les immobilisations financières sont relatives aux dépôts de cautionnement notamment dans le cadre de financement obtenus.

3.2.1.2.2 Actif circulant

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 167 730		1 167 730	1 206 121
Créances clients et comptes rattachés	1 941 568		1 941 568	982 445
Autres créances et compte de régularisation	962 120		962 120	585 142
Valeurs mobilières de placement	333 000		333 000	533 000
Disponibilités	9 405 400		9 405 400	5 979 983
Total de l'Actif Circulant	13 809 818	-	13 809 818	9 286 691

Les stocks sont constitués des achats de matières premières, de pièces détachées et de kits audio nécessaires essentiellement à l'activité Vokkero.

Les créances clients au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont essentiellement constituées du solde des factures relatives à la saison sportive 2019-2020. L'augmentation de des créances clients est principalement lié à deux facteurs qui sont l'intégration de l'activité Vokkero puis une activité Audio très soutenue sur le dernier trimestre 2020.

Les autres créances sont principalement liées au CIR & CII pour l'exercices 2020 dont le montant total s'élève à 250K€ ainsi qu'à la TVA récupérable (152K€). A noter que le solde d'une subvention à percevoir dans le cadre du développement de la solution Easycov a également été constaté au 31/12/20 pour un montant de 100K€. Enfin, le compte prorata constitué lors de l'acquisition des activités Vokkero est porté à 240K€.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de dépôts à terme ouverts auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon (333K€). Ce dépôt à terme fait office de garantie sur le prêts consentis par nos banques partenaires dans le cadre du financement des activités Vokkero.

Les disponibilités de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme et de comptes à terme dont la maturité est supérieure à 3 mois ou disponibles immédiatement.

3.2.1.2.3 Capitaux propres

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	510 867	439 702
Primes liées au capital	17 370 691	12 625 914
Réserves consolidées	- 5 248 030	- 2 628 039
Résultat de la période (part du groupe)	- 3 261 554	- 2 773 080
Total des Capitaux Propres Part du Groupe	9 371 974	7 664 497
Intérêts des minoritaires		
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	9 371 974	7 664 497

Le capital social est fixé à la somme de 510.866,625 euros et il est divisé en 4.086.933 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,125 euro.

Les variations nettes des capitaux propres de l'ensemble consolidé pour les comptes annuels du 31 décembre 2020 résultent principalement des éléments suivants :

(en milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2019	440	12 626	-2 628	-2 773	7 665	0	7 665
Souscription au capital	71	4 745			4 816		4 816
Frais liés aux opérations sur capital nets IS					0		0
Variation des écarts de conversion			168		168		168
Variation de périmètre					0		0
Variation des actions propres			-15		-15		-15
Affectation du résultat			-2 773	2 773	0		0
Changement de méthode					0		0
Résultat net de la période				-3 262	-3 262		-3 262
Situation nette au 31/12/2020	511	17 371	-5 248	-3 262	9 372	0	9 372

Vogo a procédé en date du 15 décembre 2020 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant définitif de 5 M€ par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés. L'augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 530.223 actions ordinaires nouvelles représentant une levée de fonds totale de 5.000.002,89 euros. Le capital social de la Société est désormais composé de 4.086.933 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

3.2.1.2.4 Provisions

	31/12/2020	31/12/2019
Prov. pour indemnités de fin de carrière	391 934	303 234
Prov. pour autres risques et charges		
Total Prov. pour risques & charges	391 934	303 234

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 392 K€ au 31 décembre 2020.

3.2.1.2.5 *Emprunts et dettes*

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 201 694	4 973 307
I.C.N.E. sur emprunts	14 471	2 181
Comptes courants actionnaire	264	264
Dettes financières Crédit-bail	310 709	472 832
Concours bancaires courants		
I.C.N.E. sur trésorerie passive		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	7 527 138	5 448 584

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursable contractée auprès de BPI France et de la région Occitanie.

Sur l'exercice 2020 un prêt garanti par l'état de 2,5M€ a été contracté auprès des partenaires bancaires du groupe à savoir le CIC Sud-Ouest, la banque Populaire du Sud, la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon et BPI France.

Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du groupe.

3.2.1.2.6 *Autres dettes*

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs et comptes rattachés	987 323	952 589
Avances et acomptes reçus	231 083	50 280
Client AAE		
Dettes sociales	1 397 062	497 300
Dettes fiscales	195 907	109 194
Dettes d'IS exigible		
Dettes diverses	513 962	505 463
TOTAL AUTRES DETTES	3 325 337	2 114 826

Les dettes diverses sont essentiellement constituées d'un règlement différé relatif à l'acquisition des activités Vokkero en novembre 2019 pour un montant de 500K€.

3.2.2 Activités des sociétés du Groupe

3.2.2.1 *Résultats de VOGO SA*

Au titre de l'exercice 2020, VOGO enregistre un chiffre d'affaires en forte progression de 212% à 5,6M€ par rapport à l'année précédente. Cette croissance intègre l'acquisition réalisée fin octobre 2019 de l'activité VOKKERO, dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,5 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets de la crise sanitaire, la progression des ventes a été nette et continue à compter du second semestre. Ainsi sur la seconde partie de l'année, VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 3,31 M€, en progression de 46% par rapport au premier semestre 2020, illustrant l'inflexion de tendance engagée qui prendra sa mesure à compter de 2021. Malgré un contexte sans précédent, le Groupe a su, grâce à son agilité et sa capacité d'adaptation, développer de nouveaux relais de croissance dans l'univers du Sport, renforcer fortement sa pénétration dans l'Industrie et entrer sur le marché de la santé au travers de sa contribution technologique au test salivaire de détection du SARS-COV-2, EasyCov.

Sur l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 3,25 M€ sur le marché du Sport, en progression de 107% (contre 1,57 M€ en 2019), ce qui représente 58% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,92 M€, en hausse de 45% par rapport au 1er semestre 2020, sur un périmètre parfaitement comparable.

Cette bonne performance au second semestre a bénéficié de l'intensification des efforts commerciaux à destination des professionnels avec, en particulier, la mise sur le marché en juin 2020 de la gamme VOKKERO ELITE et du succès de l'offre commune audio et vidéo qui est venue renforcer les positions du Groupe sur ses activités historiques.

Sur le marché Sport « fans », bien que l'activité ait été fortement impactée par la crise sanitaire, VOGO a poursuivi ses efforts d'innovation afin d'accompagner la transformation du marché et de profiter pleinement de la reprise à venir. Ainsi, l'offre historique VOGOSPORT a été élargie avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle », à destination des acteurs du sport à la recherche de nouvelles sources de revenus. VOGO s'est également d'ores et déjà positionné sur la 5G afin de renforcer le périmètre de ses offres à forte valeur ajoutée avec des exigences moins élevées en termes d'infrastructures

Dans l'industrie, VOGO réalise un chiffre d'affaires de 2,07 M€ contre 212 K€ en 2019. La part de l'industrie représente 37% de l'activité en 2020 contre 12% l'année précédente confirmant la pénétration renforcée de VOGO sur ce marché. Une fois de plus, la dynamique a été particulièrement favorable au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 83% par rapport au premier semestre 2020. Ces bonnes performances ont bénéficié d'une demande de plus en plus forte de solutions de communication audio en environnements contraints, besoins encore renforcés par les nouvelles exigences sanitaires des entreprises (secteurs ferroviaire, nucléaire, BTP...).

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-21. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus représentant près de 249 K€ sur l'année.

Sur l'année 2020, l'activité s'est concentrée essentiellement sur la zone EMEA qui totalise, en intégrant la France, près de 4,98 M€ du chiffre d'affaires soit 89% de l'activité totale du Groupe. Les activités dans la zone Amérique du Nord ont été plus fortement impactées par la crise sanitaire en raison de leur exposition exclusive au marché du sport. Toutefois le marché nord-américain reste stratégique avec une relance de la dynamique commerciale déjà confirmée sur les premiers mois de l'exercice 2021.

Face à la crise sanitaire sans précédent, des mesures rapides ont été prises dès le premier semestre afin de contrôler les coûts et de limiter la consommation de trésorerie avec, en particulier, le recours aux différentes mesures gouvernementales : report de charges sociales et patronales, report des remboursements d'emprunt et de crédit-bail, demande de versement accéléré du CIR, prêt garanti par l'Etat, etc... Toutes ces décisions ont été prises en intensifiant l'innovation et en préservant les ressources commerciales. Elles ont porté leurs fruits sur le second semestre tant en matière de progression de l'activité que d'amélioration des résultats.

Sur l'année, les charges d'exploitation s'élèvent à -9,74 M€, en hausse de 89%, intégrant l'activité VOKKERO sur l'ensemble de l'exercice. Elles progressent à un rythme nettement inférieur à la progression du chiffre d'affaires, illustrant la bonne maîtrise des dépenses de l'exercice. Ainsi, les charges externes restent encadrées à -2,72 M€, représentant 48,8% du chiffre d'affaires contre 114,5% en 2019. Les charges de personnel ressortent à -4,30 M€, représentant 77,2% de l'activité totale réalisée en 2020 contre 103,8% en 2019. Cette évolution reflète l'intégration des équipes VOKKERO et les recrutements opérés afin de maintenir le cap dans l'innovation et soutenir l'accélération de l'activité. L'effectif total s'établit ainsi à 48 collaborateurs à fin décembre 2020.

L'EBITDA est négatif à hauteur de -2,19 M€ contre une perte de -1,88 M€ au titre de l'exercice 2019. Entre le premier et le second semestre, il affiche une amélioration de plus de 600 K€ et ressort proche de l'équilibre sur les six derniers mois de l'exercice en excluant les résultats enregistrés sur la filiale US. Toutes ces évolutions confirment l'accélération engagée sur la seconde partie de l'année.

Après comptabilisation de la dotation aux amortissements et aux provisions illustrant la poursuite volontaire des investissements technologiques pour un montant de -0,64 M€ (contre -0,60 M€ en 2019), le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de -3,23 M€.

Après prise en compte du résultat financier et du Crédit Impôt recherche (CIR), pour un montant de 0,26 M€, le résultat net part du Groupe ressort à -3,26 M€.

VOGO clôture son exercice avec une trésorerie disponible de 9,74 M€ (vs 6,51 M€ en 2019), des capitaux propres de 9,37 M€ (vs 7,66 M€ en 2019). Cette situation renforcée intègre les produits du financement non dilutif obtenus de BPI France en février 2020 pour un montant de 0,2 M€, du PGE de 2,5 M€ obtenu en mai 2020 et de l'augmentation de capital par placement privé réalisé en décembre 2020 d'un montant de 5 M€. Il est à noter que 1,6 M€ de financement BPI restent à percevoir sur les prochains exercices.

Sur l'année, la consommation de trésorerie liée aux flux d'activité et d'investissement a été parfaitement maîtrisée à -3,60 M€.

3.2.2.2 Résultats de VOGO NA

La filiale américaine de Vokkero « Vogo NA » a été intégrée au groupe le 1^{er} novembre 2019. Le montant de son capital s'élève à 3 000 \$ US et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 625 Main Street, Tuckahoe, NY10707 (Etats-Unis).

Le chiffre d'affaires 2020 réalisé est de 455K€ pour un résultat consolidé de -983K€

3.2.2.3 Résultats de QUEBEC INC

9328-9601 Québec Inc. est une société créée par la Société en septembre 2015. Le montant de son capital s'élève à 1.000 \$ canadiens et son capital est entièrement détenu par VOGO. Son siège social est situé 630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 1S6. Elle est immatriculée au Registre des entreprises de Montréal sous le matricule 1171247183.

La société VOGO Canada n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2020. Les comptes 2020 font apparaître une perte de 4K€ sur l'exercice 2020. Cependant, VOGO entend développer cette filiale compte tenu des perspectives de ventes sur le territoire nord-américain.

3.2.2.4 Crédit d'Impôt Recherche

	31/12/2020	31/12/2019
(en milliers d'€)		
CIR CII et CICE	257	162
Total crédit d'impôt	257	162

La Société a bénéficié du CIR et du CIE (Crédit d'Impôt Export) au titre de l'exercice 2020 pour un montant total de 257K€.

3.2.2.5 Emprunts

(en €)	31/12/2020	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants				
I.C.N.E. sur trésorerie passive				
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 201 695	862 916	5 473 716	865 063
ICNE sur emprunts	14 471	14 471		
Comptes courants actionnaire	264	264		
Dettes financières Crédit-bail	310 708	233 882	76 826	
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	7 527 138	1 111 533	5 550 542	865 063

Les dettes financières sont constituées d'emprunt auprès de d'établissements bancaires ainsi que d'avances remboursable contractée auprès de BPI France et de la région Occitanie.

Sur l'exercice 2020 un PGE de 2,5M€ a été contracté auprès de nos partenaires bancaires à savoir le CIC Sud-Ouest, la banque Populaire du Sud, la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon et BPI France.

Les dettes financières de crédit-bail sont essentiellement liées à l'acquisition de matériels nécessaires au déploiement des solutions vidéo du groupe.

3.2.2.6 Trésorerie

	31/12/2020	31/12/2019
-		
Flux de trésorerie liés à l'activité	-	-
Résultat net des sociétés intégrées	-3 261 554	-2 773 080
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	-	-
- Amortissement et provisions	728 886	847 350
- Variation des impôts différés	-	-
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	40 538	-30 048
- Correction d'erreur	-	-
Subventions virées au résultat	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-2 492 130	-1 955 778
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	67 674	349 063
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 424 455	-1 606 715
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	-
Acquisition d'immobilisations	-935 004	-463 976
Subventions d'investissement reçues	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-89 561
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	-	-
Incidence des variations de périmètre	-245 000	-5 931 867
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 180 004	-6 485 404
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-	-
Augmentation de capital	4 815 942	108 927
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-70 506	-135 247
Emissions d'emprunts bancaires	2 631 463	4 000 000
Emissions d'emprunts auprès de l'actionnaire	-	-
Variation des I.C.N.E.	-	-2 549
Remboursements d'emprunts	-543 361	-752 884
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 833 538	3 218 247
Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)	3 225 360	-4 873 873
(A) Trésorerie d'ouverture	6 512 983	11 385 208
(B) Trésorerie de clôture	9 738 343	6 512 983
(C) Incidences des variations de cours des devises	-3 718	-1 648
Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)	3 229 078	-4 873 873

	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	-3 261 554	-2 773 080
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	728 886	847 350
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	40 538	-30 048
- Correction d'erreur		
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-2 492 130	-1 955 778
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	67 674	349 063
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 424 455	-1 606 715
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-935 004	-463 976
Subventions d'investissement reçus		
Variation des prêts et avances consentis		-89 561
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		
Incidence des variations de périmètre	-245 000	-5 931 867
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 180 004	-6 485 404
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	4 815 942	108 927
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-70 506	-135 247
Emissions d'emprunts bancaires	2 631 463	4 000 000
Emissions d'emprunts auprès de l'actionnaire		
Variation des I.C.N.E.		-2 549
Remboursements d'emprunts	-543 361	-752 884
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 833 538	3 218 247
Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)	3 229 078	-4 873 873
(A) Trésorerie d'ouverture	6 512 983	11 385 208
(B) Trésorerie de clôture	9 738 343	6 512 983
(C) Incidences des variations de cours des devises	-3 718	-1648
Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)	-3 229 078	-4 873 873

[LM3][DF4]

La variation de trésorerie liée aux activités opérationnelles pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à – 2,424 K€.

Les flux d'investissements sont impactés par la participation du groupe Vogo à la joint-venture créée en collaboration avec le groupe ABEO afin de commercialiser la solution vidéo VOGOSCOPE. Les acquisitions d'immobilisations sont ~~relative~~relatives à la capitalisation de frais de R&D pour un montant de 731K.

La variation des flux financiers (+6,8M€) est essentiellement liée à l'augmentation de capital ~~réalisé~~[DF5]e fin 2020 pour un montant net de 4,8M€ et à l'emprunt PGE contracté sur le second trimestre 2020 pour un montant de 2,5M€.

3.2.3 Autres informations financières de la société

3.2.3.1 *Proposition d'affectation du résultat*

Il est proposé d'affecter la perte de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, pour un montant de 2 082 044,80 €, en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde débiteur serait ainsi porté, après affectation à un solde débiteur de 6 477 638,95 euros.

3.2.3.2 *Dividendes*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices. La Société ne versera pas de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3.2.3.3 *Charges non déductibles fiscalement*

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-5 quater du code général des impôts, nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020 font apparaître des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts à hauteur de 17 150,12 euros.

3.2.3.4 *Délais de paiement clients*

Au 31 décembre 2020, les créances clients inscrites à l'actif s'élèvent à 1 910K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 871K€ de factures émises à encaisser.

Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 jour et +
(A) Tranches de retard de paiement						
Nbre de Factures concernées		22	19	16	92	149
Montant total des factures concernées TTC		167 662	164 235	52 329	486 964	871 191
% du montant total du CA TTC de l'exe.		2,76%	2,70%	0,86%	8,01%	14,33%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des créances litigieuses						
Nbre de Factures						

Le montant des factures à émettre au 31 décembre 2020 s'élève à 240K€ TTC

3.2.3.5 Délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2020, les dettes fournisseurs inscrites au passif s'élèvent à 690K€ et s'analysent de la façon suivante :

- 170K€ de factures émises à régler

Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total 1 jour et +
(A) Tranches de retard de paiement						
Nbre de Factures concernées		107	7	1	28	143
Montant total des factures concernées TTC		105 034	5 682	5 825	53 847	170 388
% du montant total des achats TTC	0,00%	1,94%	0,10%	0,11%	0,99%	3,15%
(B) Tranches exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses						
Nbre de Factures						

Le montant des factures à recevoir au 31 décembre 2020 s'élève à 273K€ TTC.

3.2.3.6 Financement de la société

Le tableau ci-dessous synthétise les opérations successives d'augmentations de capital de VOGO depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2020 :

Date	Nature des opérations	Capital	Nombre d'actions créées	Nombre cumulé total d'actions	Valeur nominale	Capital après opération
04/06/2013	Création	0 €	60.000	60.000	1€	60.000 €
18/04/2014	Augmentation de capital	60.000 €	4.440	64.440	1€	64.440 €
16/06/2015	Augmentation de capital	64.440 €	11.138	75.578	1€	75.578 €
21/12/2015	Augmentation de capital	75.578 €	453.468	529.046	1€	529.046 €
20/12/2016	Augmentation de capital	529.046 €	35.015	564.061	1€	564.061 €
25/01/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	564.061 €	2.100	566.161	1€	566.161 €

22/06/2018	Réduction du capital ⁽¹⁾	566.161 €	0	566.161	0,50€	283.080,50 €
01/10/2018	Augmentation de capital : exercice BSA	283.080,50 €	2.541	568.702	0,50€	284.351 €
01/10/2018	Division de la valeur nominale	284.351 €	1.706.106	2.274.808	0,125€	284.351 €
29/11/2018	Augmentation de capital	284.351 €	1.120.383 ⁽²⁾	3.395.191	0,125€	424.398,875 €
31/12/2018	Augmentation de capital	424.398,875 €	106.047	3.501.238	0,125€	437.654,75 €
23/12/2019	Augmentation de capital	437.654,75 €	16.380	3.517.618	0,125€	439.702,25 €
20 juillet 2020	Augmentation de capital : exercice BSPCE	439.702,25 €	5.092	3.522.710	0,125€	440.338,75 €
10 décembre 2020	Augmentation de capital	440.338,75 €	34.000	3.556.710	0,125€	444.588,75 €
15 décembre 2020	Augmentation de capital	444,588,75 €	530.223	4.086.933	0,125€	510.866,625 €

⁽¹⁾ Réduction du capital motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale.

⁽²⁾ dont 461.273 souscrites par compensation de créances en remboursement anticipé des obligations émises le 15 octobre 2018.

3.2.3.7 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<i>Etat exprimé en euros</i>					
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	564 061	566 161	437 655	439 702	510 867
Nombre d'actions ordinaires	564 061	566 161	3 501 238	3 517 618	4 086 933
Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
Opérations & résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	380 715	821 665	746 458	1 754 062	5 326 171
Résultat avant impôts, participations des salariés, dotations et reprises sur amortissements et provisions	(918 194)	(848 331)	(1 119 075)	(2 520 926)	(1 711 617)
Impôts sur les bénéfices	(96 661)	(125 730)	(89 189)	(166 686)	(256 824)
Participation des salariés					
Résultat de l'exercice	(1 001 878)	(925 034)	(2 041 354)	(2 354 240)	2 082 045
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements et provisions	(2)	(1)	(0)	(1)	(0)
Résultat de l'exercice	(2)	(2)	(1)	(1)	1
Dividendes distribués par action					
Personnel					
Effectif moyen	9	10	11	14	39
Masse salariale de l'exercice	517 546	592 741	723 801	1 294 241	2 361 720

3.2.3.8 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. [MN6] [DF7]

3.2.3.9 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

3 | 3 Gouvernement d'entreprise

3.3.1 Les organes de direction et d'administration

3.3.1.1 Le Conseil d'administration

Le 1^{er} octobre 2018, la Société a tenu une assemblée générale ordinaire et extraordinaire afin de procéder à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration.

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Christophe CARNIEL

Administrateurs : Pierre KEIFLIN

Daniel DEDISSE

Véronique PUYAU⁶

Anthony PARKER (Administrateur indépendant)⁷

Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)

Stéphanie GOTTLIB (Administrateur indépendant)

La société SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC (Censeur)

3.3.1.2 Les Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

3.3.1.3 La Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général	Christophe CARNIEL
Directeur Général Délégué	Pierre KEIFLIN
Directeur Général Délégué	Daniel DEDISSE
Directeur Administratif & Financier	Véronique PUYAU (prestataire externe)
Directeur Général Adjoint	Pascal SAGUIN
Directeur Général Adjoint	Bertrand MILLON

3.3.1.4 Mandat des Commissaires aux comptes

La société ERNST & YOUNG AUDIT, a été nommée commissaire aux comptes titulaire par décision unanime des associés en date du 9 mars 2015 pour une durée de six exercices.

L'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020 a décidé de i) renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire, ERNST & YOUNG AUDIT, pour six exercices, soit expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et ii) conformément aux dispositions légales applicables, de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant et de ne pas pourvoir à son remplacement.

3.3.1.5 Gouvernance de la Société

⁶ Lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 5 juin 2020, Madame Véronique PUYAU a été nommée en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 3 ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

⁷ L'Assemblée Générale Mixte en date du 5 juin 2020 a ratifié la cooptation de Monsieur Anthony PARKER pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise tel qu'il a été publié en septembre 2016 par MiddleNext (le « Code MiddleNext ») comme code de référence auquel se réfère depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middledenext à la date du présent document :

Recommandations du Code MiddleNext	Appliqué	Non appliqué
Le pouvoir de « surveillance »		
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	X	
R4 : Information des membres du Conseil	X	
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	
R6 : Mise en place des Comités		X ⁽¹⁾
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	
R8 : Choix de chaque membre du Conseil	X	
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil		X ⁽²⁾
R10 : Rémunérations des membres du Conseil	X	
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	
R12 : Relations avec les actionnaires	X	
Le pouvoir exécutif		
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R14 : Préparation de la succession des dirigeants	X	
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R16 : Indemnités de départ	X	
R17 : Régime des retraites supplémentaires	X	
R18 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	X	
R19 : Revue des points de vigilance	X	

- (1) La recommandation R6 du Code Middledenext selon laquelle il est recommandé que chaque société décide, en fonction de sa situation, de créer ou non un ou plusieurs comités spécialisés ad hoc (audit, rémunérations, nominations, stratégie...) n'a pas été mise en œuvre en raison de la taille de la Société, toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient d'ores et déjà la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre comités ad hoc lorsque la taille et la situation de la Société le nécessiteront ;
- (2) La recommandation R9 du Code Middledenext selon laquelle il est recommandé que le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société soit échelonné n'est pas suivie par la Société. En effet, celle-ci estime qu'en raison de sa relative petite taille, cette recommandation n'est pas appropriée à la situation de la Société.

3.3.1.6 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth en vigueur, il est précisé que VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, VOGO, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

3 | 4 Informations relatives aux titres de la Société

3.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2020 :

Actionnaires	Capital existant[MN8][DF9]				Capital intégralement dilué		
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre d'actions post-exercice des instruments dilutifs	% du capital intégralement dilué
SAS TWO C ⁽¹⁾	601.512	14,72 %	1.157.180	19,43 %	0	601.512	14,70 %
SAS ESPE ⁽²⁾	609.260	14,91 %	1.135.692	19,07 %	0	609.260	14,89 %
Daniel DEDISSE	280.000	6,85 %	559.476	9,40 %	0	280.000	6,84 %
Véronique PUYAU	83.956	2,05 %	167.912	2,82 %	0	83.956	2,05%
Sous-total fondateurs	1.574.728	38,53 %	3.020.260	50,72 %	0	1.574.728	38,49 %
SORIDEC ⁽³⁾	30.072	0,74 %	60.144	1,01 %	0	30.072	0,74 %
Jeremie LR ⁽⁴⁾	60.144	1,47 %	120.288	2,02 %	0	60.144	1,47 %

Sous total investisseurs institutionnels	90.216	2,21 %	180.432	3,03 %	0	90.216	2,21 %
Investisseurs privés ⁽⁵⁾	440.477	10,78 %	772.161	12,97 %	200 ⁽⁶⁾	440.677	10,77 %
Flottant	1.981.512	48,48 %	1.981.512	33,28 %	4.220 ⁽⁶⁾	1.985.732	48,53 %
TOTAL	4.086.933	100 %	5.954.365	100 %	4.420	4.091.353	100 %

(1) société dont le capital est détenu à 73,96% par Monsieur Christophe CARNIEL, Président Directeur Général de la Société.

(2) société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre KEIFLIN, Directeur Général Délégué de la Société.

(3) SORIDEC (ou Société Régionale et Interdépartementale de Développement Economique) est une société anonyme enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 329 150 551. Il s'agit d'un fonds d'investissement qui investit en fonds propres dans les PME relevant de tout type de secteur d'activité, situées en Occitanie, à tous les stades de leur évolution (création, développement et transmission).

(4) JEREMIE LR est une société par actions simplifiée, enregistrée au RCS de Montpellier sous le numéro 529 237 489. Il s'agit d'un fonds européen d'investissement qui s'adresse principalement aux PME à fort potentiel de développement et aux start-ups innovantes dans la région Occitanie.

(5) Les Investisseurs privés regroupent environ ¾ de personnes physiques et ¼ de sociétés, aucun détenant plus de 5% des actions ou des droits de vote.

(6) Lors de leur émission, chaque BSPCE donnait droit à une action de la Société. En raison de la division du nominal et de la multiplication corrélative du nombre d'actions décidée le 1^{er} octobre 2018, chaque BSPCE donne désormais droit à 4 actions de la Société. Le montant présenté est le nombre d'actions auquel les 155 BSPCE (620 actions) [MC10][DF11] toujours en circulation pourraient donner droit. A ce montant s'ajoute les 3 800 actions attribuées sur l'exercice 2020 au titre du plan d'actions gratuites adopté le 10 décembre 2020 (pour rappel, le Conseil d'administration a constaté que l'acquisition définitive de 25.998 actions gratuites attribuées le 30 mars 2020 ne pouvait intervenir car les conditions de performance auxquelles était subordonnée cette attribution n'ont pas été atteintes).

3.4.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2020, les salariés détiennent 8,50% [MN12][DF13] du capital de la Société.

3.4.3 Franchissement de seuil

Néant.

3.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 28 décembre 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société CM-CIC Market Solutions.

Au 31 décembre 2020, la situation du contrat de liquidité avec CM-CIC Market Solutions était la suivante :

- Nombre d'actions : 16.784 actions VOGO ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 168.846,13 Euros ;
- Valeur comptable des actions : 173 820,71 [MN14][DF15]Euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2020 [MN16][DF17]:

Contrat entre CM-CIC Market Solutions et VOGO

	Quantité	Cours
Actions en compte au 31/12/19	12.096	10,44
Actions achetées (cours moyen)	342 501	10,58
Actions vendues (cours moyen)	337 813	10,84
Actions en compte au 31/12/20	16 784	10,36

Il est rappelé que lors de la signature du contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 0
- Solde en espèces : 100.000 €

3.4.5 Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

3.4.5.1 Répartition par objectifs des titres de capital détenus

En 2020, la Société a procédé au rachat de 2.326 actions propres. 3500 actions ont été distribuées sur l'exercice dans le cadre du plan de distribution d'actions gratuites au profit des salariés.

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions au 31 décembre 2020 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions [MN18][DF19]
La mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'attribution gratuite d'actions, d'opérations d'actionnariat salarié réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions légales en vigueur, ou d'allocation d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	3.826
La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	0
Leur utilisation dans le cadre de toute opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	0

La conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport	0
L'annulation totale ou partielle des actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action)	0
L'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	0
La mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	16.784
TOTAL	20.610

3.4.6 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

La Société a eu connaissance d'opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société. Le détail de ces opérations est disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

3.4.7 Prises de participation et prises de contrôle

A l'exception de la création d'une joint-venture dénommée « VOGOSCOPE »⁸ sous la forme d'une société par actions simplifiée dotée d'un capital de 500 .000 euros, détenue à 49 % par la Société et à 51 % par la société ABEO, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société n'a réalisé aucune autre prise de participation ou prise de contrôle [MC20] [DF21].

3.4.8 Autocontrôle

Néant.

3.4.9 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

⁸ Cf. communiqué de presse du 2 décembre 2020

3.4.10 Evolution du cours de bourse

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 30 novembre 2018.

Nombre d'actions cotées au 31/12/2020	4.086.933
Cours le plus haut du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	19,95 €
Cours le plus bas du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	6,18 €
Volume moyen quotidien du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020	[20 665][MN22][DF23]
Code ISIN	FR0011532225



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

4.2. Conventions réglementées

4.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

4.4. Modalité d'exercice de la direction générale

4 | RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4 | 1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration de la Société est composé de sept administrateurs, dont trois indépendants.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice clos au 31 décembre 2020 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés[MN24][DF25]
Monsieur Christophe CARNIEL	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾	Président Directeur Général	9328-9601 Québec Inc. : Président et Administrateur - Vogo NA : Président - SAS Two-C : Président - SAS Kaliop : Président du conseil de surveillance - SAS Callimédia : Président du conseil de surveillance - SAS Genepep : Administrateur - SCI Ingril : Gérant - SCI Cinvia : Gérant - SAS Vogoscope : Président
Monsieur Pierre KEIFLIN	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾	Administrateur et Directeur Général Délégué	9328-9601 Québec Inc. : Trésorier et Administrateur - Vogo NA : Director - SAS Espé : Président - SAS Easy Invest : Président - SCI RSP0912 : Co-Gérant
Monsieur Daniel DEDISSE	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾	Administrateur et Directeur Général Délégué	N/A
Madame Véronique PUYAU	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018	Administratrice ⁽¹⁾	SAS e-CFO : Présidente

	<u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾		• <u>SAS Theis Audit & Finance : Présidente</u>
Madame Claudia ZIMMER	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾	Administratrice indépendante	• CYME SAS : Présidente • Spicy Distribution : Gérante • Boostheat: Administratrice indépendante • SARL KOZIWE : Co-gérante • Kozinet : Co-gérante
Madame Stéphanie GOTTLIB	<u>Date de nomination :</u> 1 ^{er} octobre 2018 <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾	Administratrice indépendante	• Institut Louis Bachelier : Administratrice indépendante • SouthPigalle : Administratrice indépendante • Comiti : Administratrice indépendante • Association Agileo Ventures : Présidente
Monsieur Anthony PARKER	<u>Date de nomination :</u> 24 juillet 2019 ⁽²⁾ <u>Date d'échéance du mandat :</u> AG 2021 sur comptes 2020 ⁽³⁾	Administrateur indépendant	• Président de INFINITY NINE SPORTS • Président et membre du Comité de surveillance de ASVEL BASKET • Président et membre du Comité de surveillance de LYON ASVEL FEMININ • Président de INFINITY NINE PROMOTION • Gérant de INFINITY IMMOBILIER • Gérant de INFINITY SAINT GERMAIN • Gérant de PARKER GALA ORGANISATION • Gérant de INFINITY NINE ACADEMY • Président de NINE EVENTS • Président de 9 WAP • Président de INFINITY BATMAN • Administrateur de SEVLC • Président de NORTHROCK-X

⁽¹⁾ Madame Véronique PUYAU a été nommée en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2020.

⁽²⁾ L'Assemblée Générale Mixte en date du 5 juin 2020 a ratifié la cooptation de Monsieur Anthony Parker en qualité d'administrateur.

⁽²⁾ Le renouvellement du mandat d'administrateur sera soumis au vote de la prochaine Assemblée Générale de la Société, prévue le 4 juin 2021.

4 | 2 Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2020.

4 | 3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 juin 2020 a décidé les délégations ou autorisations suivantes données au Conseil d'administration :

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 5 juin 2020	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2020
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce ⁹	10	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	11	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 33.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	12	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 33.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du	13	26 mois	Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii)	<i>Décision du Président Directeur Général en date du 15 décembre 2020 :</i> Le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 66.277,875 euros par émission de 530.223 actions. Cette augmentation de capital a été réalisée par voie de

⁹ Lors de sa réunion en date du 30 mars 2020, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation qui lui avait été octroyée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2019 au titre de sa 5ème Résolution, en mettant en œuvre le programme de rachat d'actions.

Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 5 juin 2020	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2020
droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires			400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 33.000.000 €**	placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 5 millions d'euros ¹⁰ .
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	14	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 400.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créance donnant accès au capital : 33.000.000 €**	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	15	-	15% du nombre de titres de l'émission initiale	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 35.1762 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 35.176 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	16	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 4.397 €*	Néant

¹⁰ Cf. communiqué de presse du 11 décembre 2020

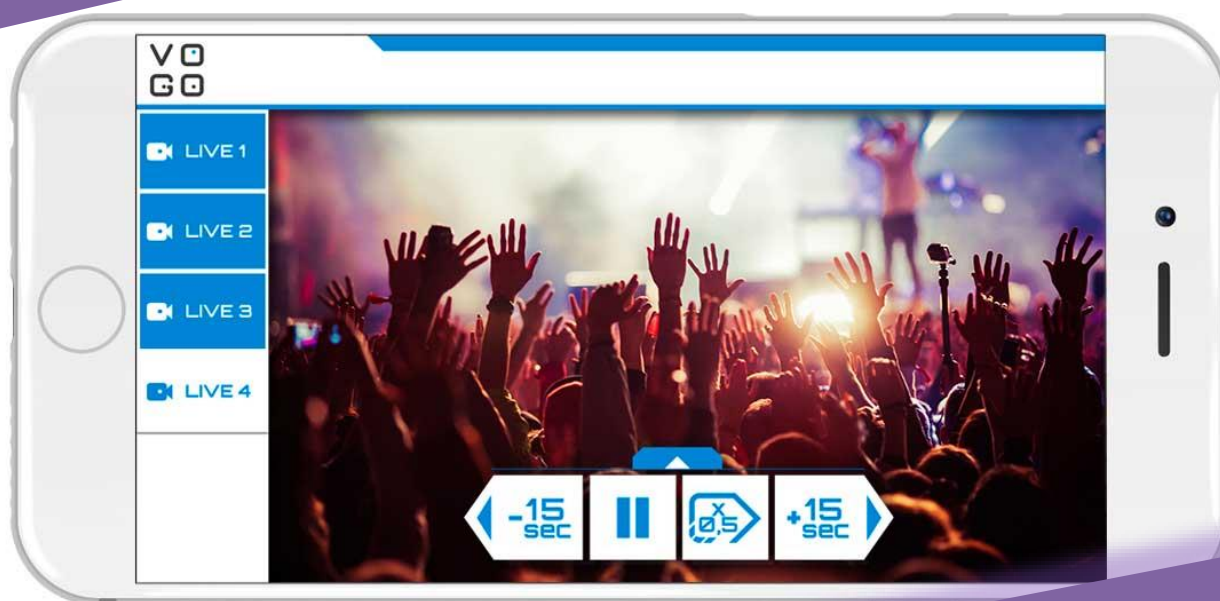
Objet de la résolution	Résolution N°	Durée de validité à compter du 5 juin 2020	Plafonds	Mise en œuvre des délégations de compétence/ pouvoirs au cours de l'exercice 2020
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 35.176 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », donnant droit à la souscription de 35.176 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	17	18 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 4.397€*	<i>Réunion du Conseil d'administration du 12 avril 2021 :</i> Emission et attribution de 14.800 BSPCE au profit de bénéficiaires salariés
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	18	26 mois	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3 % du capital social	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	19	26 mois	Nombre maximum des actions attribuées gratuitement : 105.528 actions	<i>Réunion du Conseil d'administration du 10 décembre 2020 :</i> Attribution de 3.800 actions gratuites au profit de bénéficiaires salariés <i>Réunion du Conseil d'administration du 12 avril 2021 :</i> Attribution de 2745.500 <u>000</u> actions gratuites au profit de bénéficiaires salariés
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions	21	18 mois	Annulation limitée à 10% du capital social par période de 24 mois	Néant

* le montant nominal du plafond des augmentations de capital autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 400.000 € de nominal (20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020)

** le montant nominal du plafond des obligations et autres titres de créances autorisé s'imputera sur le montant du plafond global de 33.000.000 € de nominal (20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020)

4 | 4 Modalité d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2018, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Christophe CARNIEL.



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

5.1. Bilan

5.2. Compte de résultat

5.3. Tableau de variation des capitaux propres

5.4. Tableau de flux de trésorerie nette

5.5. Notes annexes aux états financiers consolidés

5 | COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

5 | 1 Bilan

ACTIF	Notes	31/12/2020			31/12/2019
		Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	
ACTIF IMMOBILISE					
Ecart d'acquisition	6	1 241 000		1 241 000	1 241 000
Immobilisations incorporelles	7	6 089 984	1 245 668	4 844 316	4 462 790
Immobilisations corporelles	8	1 676 962	1 107 536	569 426	674 979
Immobilisations financières	9	102 609		102 609	89 785
Titres mis en équivalence	9	245 000		245 000	
Total de l'Actif Immobilisé		9 355 555	2 353 204	7 002 351	6 468 554
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	10	1 167 730		1 167 730	1 206 121
Créances clients et comptes rattachés	11	1 941 568		1 941 568	982 445
Autres créances et compte de régularisation	11	962 120		962 120	585 142
Valeurs mobilières de placement		333 000		333 000	533 000
Disponibilités		9 405 400		9 405 400	5 979 983
Total de l'Actif Circulant		13 809 818	-	13 809 818	9 286 691
TOTAL DE L'ACTIF		23 165 373	2 353 204	20 812 169	15 755 244

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital		510 867	439 702
Primes liées au capital		17 370 691	12 625 914
Réserves consolidées	-	5 248 030	- 2 628 039
Résultat de la période (part du groupe)	-	3 261 554	- 2 773 080
Total des Capitaux Propres Part du Groupe		9 371 974	7 664 497
Intérêts des minoritaires			
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		9 371 974	7 664 497
Impôts différés passifs	12		
Ecart d'acquisition négatifs	6		
Provisions	13	391 934	303 234
DETTES			
Dettes sur ets de crédit et emprunts crédit-bail	14	7 526 874	5 448 320
Dettes financières diverses	14	264	264
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15	987 323	952 589
Dettes fiscales et sociales	15	1 592 969	606 494
Autres dettes et comptes de régularisation	15	940 831	779 847
TOTAL DU PASSIF		20 812 169	15 755 244

5 | 2 Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation	6 514 768	2 228 174
Chiffre d'affaires	5 570 496	1 785 706
Transferts de charges	73 058	19 558
Autres produits d'exploitation	871 213	422 910
Charges d'exploitation	9 744 585	5 143 461
Achats consommés	1 860 357	332 406
Autres achats et charges externes	2 718 043	2 045 407
Impôts, taxes et versements assimilés	55 963	15 910
Charges de personnel	4 297 650	1 854 235
Dotations aux amortissements et dépréciations net	727 514	847 274
Autres charges d'exploitation	85 059	48 229
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 229 818	-2 915 287
RESULTAT FINANCIER	-246 650	-27 175
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-3 476 468	-2 942 462
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-41 910	2 696
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	256 824	166 686
RESULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-3 261 554	-2 773 080
Amortissement net des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-3 261 554	-2 773 080
Intérêts minoritaires		
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-3 261 554	-2 773 080
Résultat part du groupe par action	-0,798	-0,788
Résultat part du groupe dilué par action	-0,798	-0,788

5 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'€)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Total Part du Groupe	Minoritaires	Total Capitaux propres
Situation nette au 31/12/2018	438	12 519	-309	-2 086	10 562	0	10 562
Souscription au capital	2	107			109		109
Frais liés aux opérations sur capital nets IS					0		0
Variation des écarts de conversion			-29		-29		-29
Variation de périmètre					0		0
Variation des actions propres			-204		-204		-204
Affectation du résultat			-2 086	2 086	0		0
Changement de méthode					0		0
Résultat net de la période				-2 773	-2 773		-2 773
Situation nette au 31/12/2019	440	12 626	-2 628	-2 773	7 665	0	7 665
Souscription au capital	71	4 745			4 816		4 816
Frais liés aux opérations sur capital nets IS					0		0
Variation des écarts de conversion			168		168		168
Variation de périmètre					0		0
Variation des actions propres			-15		-15		-15
Affectation du résultat			-2 773	2 773	0		0
Changement de méthode					0		0
Résultat net de la période				-3 262	-3 262		-3 262
Situation nette au 31/12/2020	511	17 371	-5 248	-3 262	9 372	0	9 372

Le capital souscrit et autorisé de la société VOGO au 31 décembre 2020 s'élève à 510 867 euros représenté par 4 086 933 actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de 0,125 euros chacune.

1 273 BSPCE ont été exercés durant l'exercice 2020. L'augmentation de capital relative^{vef} à l'exercice de ces BSPCE s'élève à 636,50€ (5 092 actions)

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions toujours en circulation au 31 décembre 2020 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/10/2016	2 762		2 762	-	-	-	-
30/06/2017	2 500		2 500	-	-	-	-
07/06/2018	261		106	155	-	-	-
	5 523	-	5 368	155	-	-	-

5 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	-3 261 554	-2 773 080
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	728 886	847 350
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	40 538	-30 048
- Correction d'erreur		
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-2 492 130	-1 955 778
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	67 674	349 063
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 424 455	-1 606 715
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-935 004	-463 976
Subventions d'investissement reçus		
Variation des prêts et avances consentis		-89 561
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		
Incidence des variations de périmètre	-245 000	-5 931 867
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 180 004	-6 485 404
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	4 815 942	108 927
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-70 506	-135 247
Emissions d'emprunts bancaires	2 631 463	4 000 000
Emissions d'emprunts auprès de l'actionnaire		
Variation des I.C.N.E.		-2 549
Remboursements d'emprunts	-543 361	-752 884
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 833 538	3 218 247
Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)	3 225 360	-4 873 873
(A) Trésorerie d'ouverture	6 512 983	11 385 208
(B) Trésorerie de clôture	9 738 343	6 512 983
(C) Incidences des variations de cours des devises	-3 718	-1648
Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)	3 229 078	-4 873 873

	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	-3 261 554	-2 773 080
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement et provisions	728 886	847 350
- Variation des impôts différés		
- Plus-values de cession / sortie d'actifs	40 538	-30 048
- Correction d'erreur		
Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-2 492 130	-1 955 778
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	67 674	349 063
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 424 455	-1 606 715
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-935 004	-463 976
Subventions d'investissement reçus		
Variation des prêts et avances consentis		-89 561
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		
Incidence des variations de périmètre	-245 000	-5 931 867
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 180 004	-6 485 404
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Augmentation de capital	4 815 942	108 927
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-70 506	-135 247
Emissions d'emprunts bancaires	2 631 463	4 000 000
Emissions d'emprunts auprès de l'actionnaire		
Variation des I.C.N.E.		-2 549
Remboursements d'emprunts	-543 361	-752 884
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6 833 538	3 218 247
Variation de trésorerie (I)+(II)+(III)	3 229 078	-4 873 873
(A) Trésorerie d'ouverture	6 512 983	11 385 208
(B) Trésorerie de clôture	9 738 343	6 512 983
(C) Incidences des variations de cours des devises	-3 718	-1648
Variation de trésorerie (B)-(A)+(C)	-3 229 078	-4 873 873

5 | 5 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1. Informations générales

La société consolidante du Groupe VOGO est la société VOGO, domiciliée Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER.

VOGO est cotée sur le marché non réglementé Euronext Growth® Paris. La première cotation des actions a eu lieu le 30 novembre 2018.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 étaient les premiers comptes consolidés établis par le Groupe. Le Groupe n'était pas soumis à l'obligation de consolider les années précédentes. Suite à l'acquisition de Vokkero et de sa filiale américaine, le Groupe a choisi de publier des comptes consolidés.

Ses comptes consolidés sont établis en Euro qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire les informations financières sont présentées en euros.

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi caméras à la demande en live ou en replay tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

Note 2. Faits marquants de la période

Opération sur le capital

Lors de sa réunion du 20 juillet 2020, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2016, a constaté l'exercice de 1.273 BSPCE donnant droit de souscrire à 5.092 actions nouvelles et a constaté l'augmentation de capital en résultant. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 439.702,25 euros à 440.338,75 euros.

Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2020, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 34.000 actions gratuites au titre du Règlement de plan d'attribution gratuite d'actions 2019-1. Les conditions de présence et de performance ayant toutes été réalisées, cette acquisition définitive a donné lieu à la création de 34.000 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune, portant le capital social de 440.338,75 € à 444.588,75 €. Ces 34.000 actions ne deviendront disponibles et ne pourront librement être cédées qu'à l'issue de la période de conservation qui est fixée à 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit le 16 novembre 2021.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 15 décembre 2020, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 10 décembre 2020, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2020, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 66.277,875 euros pour porter de 444.588,75 euros à 510.866,625 euros, par émission de 530.223 actions de 0,125 euros de nominal. Cette augmentation de capital a été réalisée par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 5 millions d'euros¹¹.

Avancements des projets de recherche

Les principaux projets de recherches 2020 sur la vidéo sont dans la continuité des projets lancés en 2019, ils portent sur l'ajout de nouvelles fonctionnalités au catalogue telle que l'achat in App mais aussi sur l'élargissement de la gamme avec notre nouvelle solution développée en collaboration avec notre partenaire ABEO¹².

VOGO a concrétisé sur 2020 le portage de sa solution sur le réseau 5G en partenariat avec Orange comme expliqué dans le précédent paragraphe

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de

¹¹ Cf. communiqué de presse du 11 décembre 2020

¹² Cf. Communiqué de presse du 21 janvier 2019 et du 2 décembre 2020.

recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche donc les 4 M€.

Enfin, face à la crise sanitaire la société s'est impliquée auprès des équipes scientifiques du CNRS et avec la société de biotechnologie Skillcell pour la mise à disposition d'un test salivaire de dépistage rapide (Easycov). Vogo a développé un outil numérique permettant d'automatiser l'analyse des résultats par la lecture colorimétrique du test Easycov

Sur la partie Audio, plusieurs projets sont en cours :

La nouvelle gamme de produits de communication VOKKERO ELITE a été mise sur le marché mi 2020. Ces nouveaux produits intègrent 2 nouvelles fonctionnalités importantes :

- Un mécanisme automatique de résistances aux perturbations radiofréquences (de plus en plus nombreuses dans les stades) qui a fait l'objet d'un dépôt de brevet. Cette technologie permet de choisir en temps réel le meilleur canal de communication sans aucune intervention des usagers.
- Une amélioration de la qualité audio dans contexte où les communications entre arbitres sont devenues encore plus importantes avec la généralisation de vidéo et donc de la nécessité d'un lien audio entre l'arbitre central et l'arbitre vidéo situé à l'extérieur du stade.

La gamme ELITE est disponible en plusieurs versions permettant à VOGO de couvrir la plupart des pays.

Pour compléter l'offre ELITE, un projet Vokkero MCO (Maintien en conditions opérationnelles) est en cours de développement. Le MCO permettra de prendre la main à distance en temps réels sur les systèmes VOKKERO en cours de fonctionnement. A titre d'exemple, il sera possible d'augmenter le volume du produit si l'arbitre le souhaite, d'informer l'utilisateur d'une batterie faible, de détecter et corriger d'éventuels problèmes sans arrêter le jeu...

La gamme Vokkero Guardian, dédiée à l'industrie a également bénéficié de nombreuses améliorations notamment par la création d'un GUARDIAN CLARIS adapté aux applications du monde du rail qui permet en plus de la communication entre agents de recevoir et d'envoyer des alertes d'arrivée des trains.

2020 a aussi été l'objet de la définition et du lancement d'un nouveau programme d'innovation sur l'audio baptisée « Vokkero 2023 ». Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Cette thématique a fait l'objet d'une demande de subvention fin décembre 2020 sous forme d'un PIA3 régionalisé dont le résultat sera connu en 2021.

Développement commercial

Sur l'ensemble de l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires multiplié par 3 à 5,6 M€ par rapport à la même période de 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO, acquisition réalisée fin octobre 2019 dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,5 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets du premier confinement, en particulier, sur le développement des activités dans l'univers du Sport, le Groupe a engagé un solide redressement de son activité sur la seconde partie de l'année. Ainsi, sur le second semestre le chiffre d'affaires ressort à 3,31 M€ en hausse de 46% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression, réalisée sur un périmètre identique, illustre le succès de la stratégie engagée, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé sur le marché du Sport s'établit à 3,25 M€ sur l'exercice (contre 1,57 M€ en 2019), représentant 58% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,92 M€, en hausse de 45% par rapport au 1er semestre 2020.

L'exercice 2020 aura également été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Présent marginalement en 2019 (212 K€ de chiffre d'affaires), le Groupe totalise plus de 37% de son activité totale sur ce marché en 2020, avec un chiffre d'affaires de 2,07 M€.

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus ainsi le chiffre d'affaires sur ce nouveau segment représente plus de 249K€ sur l'exercice 2020.

Enfin, la diversification des positions géographiques s'est accélérée sur l'année. Les ventes à l'International concentrent ainsi plus de 58% de l'activité de l'exercice. En raison de l'impact des restrictions et de la situation sanitaire aux Etats-Unis qui a limité le développement sur cette zone, l'activité s'est concentrée sur la zone EMEA qui totalise en intégrant la France près de 4,98 M€ de chiffre d'affaires soit 89% de l'activité totale du groupe.

Sur l'exercice, plus de 50% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des partenaires de commercialisation indirects contre 21% en 2019.

Création de filiale

Sur le dernier trimestre 2020, la filiale Vogoscope SAS a ~~conjointement~~ été créée conjointement avec ABEO (détenteur de 51% du capital), acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs. L'objectif de cette création est de déployer la nouvelle solution « Vogoscope » première solution clé en main de captation multi-caméras et de diffusion Live & Replay, destinée au sport amateur, aux centres d'entraînements et aux collectivités.

Note 3. Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et de son actualisation par le règlement CRC 2005-10 du 3 novembre 2005 et ANC 2016-08 du 2 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Continuité d'exploitation.

Le Groupe applique dans ses comptes consolidés les méthodes préférentielles décrites au paragraphe 300 du Règlement CRC n°99-02 :

- l'enregistrement en résultat des écarts de conversion,
- le retraitement des contrats de location financement,
- le provisionnement des engagements de retraite ;
- les frais de R&D sont activés.

Note 4. Principes et méthodes comptables

4.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ou conjoint. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif ou par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés.

4.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

4.3. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement CRC n°99-02 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

4.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

Brevets	:	3 à 5 ans
Logiciels	:	1 ans

- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.
- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur.

4.5. Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Installations agencements divers	:	7 à 10 ans
Matériel informatique	:	3 ans
Matériel de bureau	:	4 à 7 ans

4.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

4.7. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

4.8. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

4.9. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

4.10. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite.

4.11. Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés à fin 2019-2020 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 31/12/2019-2020 de VOGO France s'élèvent à 9.263.11.739 K€.

Par mesure de prudence, le Groupe a choisi de ne comptabiliser aucun impôt différé (ni sur les différences temporaires, ni sur les retraitements 99-02, ni sur les déficits reportables) dans la mesure où sa situation fiscale latente le conduirait à reconnaître un impôt différé actif net.

4.12. Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 392 K€ au 31 décembre 2020.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

Taux d'actualisation (0.34%)

Taux de progression des salaires (2%)

Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

Tables de mortalité (INSEE 2019)

Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)

Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

4.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus de la société résultent :

- a) - de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- b) - de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- c) - de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- d) - de vente de produits (tablettes, kits audio etc...)
- e) - de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- 1) Les [LM26] revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.

La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.

La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

4.14. Eléments inhabituels des activités ordinaires

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

4.15. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

4.16. Actions propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui portait le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/19 à 250K€.

Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice 2020, 342 501 actions ont été achetées au cours moyen de 10.58 euros par action, et 337 813 actions ont été vendues au cours moyen de 10.84 euros par action.

La Société a par ailleurs procédé au rachat de ses propres actions afin d'alimenter son plan d'actions gratuites destiné aux salariés. Ainsi 2 326 actions ont été rachetées sur l'exercice 2020 au cours moyen de 9.71€.

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan au débit des réserves consolidées.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 16 784 actions au 31 décembre 2020. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 165 155 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 9.84 euros.

4.17. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

4.18. Subventions d'investissement

Conformément à la recommandation AMF (bull COB n°361), les subventions d'investissement sont reclassées en compte de régularisation passif dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont financées.

4.19. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice.

4.20. Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel.

Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,8149	0,8755	0,8901	0,8934
Dollar Canadien	0,634	0,6536	0,685	0,6733

Note 5. Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	Immeuble Les Centuries 2, 101 place Pierre Duhem, 34000 MONTPELLIER			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGOSCOPE	SAS	6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ	49%	49%	Mise en équivalence

Note 6. Ecarts d'acquisitions

	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeurs Brutes 31/12/2019	Amortissements cumulés 31/12/2019	Valeurs Nettes 31/12/2019
Vogo NA	01/11/2019	illimitée	1 241 000	-	1 241 000
				-	-
				-	-
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS POSITIFS			1 241 000	-	1 241 000
					-
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS NEGATIFS			-	-	-

	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	Valeurs Brutes 31/12/2020	Amortissements cumulés 31/12/2020	Valeurs Nettes 31/12/2020
Adeunis NA, INC	01/11/2019	illimitée	1 241 000	-	1 241 000
				-	-
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS POSITIFS			1 241 000	-	1 241 000
					-
TOTAL ECARTS D'ACQUISITIONS NEGATIFS			-	-	-

[LM27][DF28]

VOGO a fait l'acquisition début novembre 2019 de 100% du capital de la filiale nord-américaine d'ADEUNIS basée à New-York et comprenant 3 collaborateurs. Cette acquisition a entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition d'un montant de 1.241 K€, calculé par différence entre la valeur des titres (300 K€) et la situation nette de la cible à la date d'acquisition (-941 K€).

Cet écart d'acquisition a une durée d'utilité illimitée pour le Groupe VOGO, il n'est donc pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur annuellement.

Au 31 décembre 2020, aucune perte de valeur n'est à constater compte tenu des prévisionnels d'activité de la filiale.

Note 7. Immobilisations incorporelles

	Valeur brutes début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 31/12/2020
Concessions, brevets & droits similaires	1 360 925		2 921	890 967	2 254 813
Fonds commercial	3 642 705				3 642 705
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Immobilisations incorporelles en cours	352 267		731 166	- 890 967	192 466
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 355 897	-	734 087	-	6 089 984

	Amortissements début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Amortissements fin exercice
Concessions, brevets & droits similaires	893 107		352 561		1 245 668
Autres immobilisations incorporelles					-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	893 107	-	352 561	-	1 245 668

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Note 8. Immobilisations corporelles

	Valeurs Brutes début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Variations des cours de change	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 31/12/2020
Terrains	-					-
Agencements sur terrains	-					-
Constructions	-					-
Installations tech, mat et outillages ind.	190 000		22 656			212 656
Matériel de bureau	185 827		53 082		- 976	237 933
Matériel de transport	255					255
Matériel informatique	28 115		20 628			48 743
Autres immobilisations corporelles	1 103 338		91 727	- 1 258	- 16 432	1 177 375
Immobilisations corporelles en cours	-					-
Avances et acomptes s/ immo corp.	-					-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 507 535	-	188 093	- 1 258	- 17 408	1 676 962

	Amortissements début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Variations des cours de change	Reprises / Reclassement/ Sorties	Amortissements fin exercice
Terrains	-					-
Agencements sur terrains	-					-
Constructions	-					-
Installations tech, mat et outillages ind.	6 477		40 744			47 221
Matériel de bureau	83 247		47 231		- 976	129 502
Matériel de transport	255					255
Matériel informatique	16 681		9 077			25 758
Autres immobilisations corporelles	725 896		190 198	- 751	- 10 543	904 800
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	832 556	-	287 250	- 751	- 11 519	1 107 536

Dont actifs financés par crédit-bail :

	Valeurs Brutes 31/12/2020	Amortissements	Valeurs Nettes 31/12/2020
Terrains			-
Constructions			-
Installations tech, mat et outillages ind.			-
Autres immobilisations corporelles	1 031 278	867 665	163 612
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 031 278	867 665	163 612

Note 9. Immobilisations financières

	Valeurs Brutes 31/12/2020	Provisions 31/12/2020	Valeurs Nettes 31/12/2020
Titres de participations	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts, Dépôts et cautionnements	102 609	-	102 609
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	102 609	-	102 609

	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 31/12/2020
Titres de participations				-
Créances rattachées à des participations				-
Prêts, Dépôts et cautionnements	89 785	12 824		102 609
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	89 785	12 824	-	102 609

- Titres mis en équivalence

	Valeurs brutes début d'exercice	Acquisitions	Cessions / Virements	Valeurs Brutes 31/12/2020
VOGOSCOPE		245 000		245 000
TOTAL TITRES MIS EN EQUIVALENCE	-	245 000	-	245 000

Les titres mis en équivalence correspondent à la participation à hauteur de 49% dans la filiale Vogo Scope. Cette prise de participation est intervenue sur l'exercice 2020.

La filiale n'avait aucune activité au 31 décembre 2020.

Note 10. Stocks

	Valeurs Brutes 31/12/2020	Dépréciation 31/12/2020	Valeurs Nettes 31/12/2020	Valeurs Nettes 31/12/2019
Matières premières	615 452		615 452	460 602
En cours biens				-
Produits finis	552 278		552 278	745 519
Marchandises			-	-
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	1 167 730	-	1 167 730	1 206 121

Note 11. Clients, autres créances et comptes de régularisation

- Décomposition des créances

	Valeurs Brutes 31/12/2020	Dépréciation 31/12/2020	Valeurs Nettes 31/12/2020	Valeurs Nettes 31/12/2019
Avances et acomptes versés	7 633		7 633	5 936
Clients	1 941 568		1 941 568	982 445
Créances sociales	20 659		20 659	3 695
Créances fiscales	254 909		254 909	131 211
Créance d'impôt exigible	249 502		249 502	251 393
Fournisseurs AAR	6 165		6 165	8 847
Autres créances	240 083		240 083	88 228
TOTAL CREANCES	2 720 519	-	2 720 519	1 471 755

	Dépréciation début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Dépréciation fin exercice
Avances et acomptes versés						-
Clients	203			203		-
Créances sociales						-
Créances fiscales						-
Débiteurs divers						-
TOTAL CREANCES	203		-	203		-

- Echéancier des créances

Toutes les créances d'exploitations ont une échéance inférieure à un an.

- Décomposition des comptes de régularisation

	31/12/2020	31/12/2019
Charges constatées d'avance	183 169	95 832
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	183 169	95 832
	31/12/2020	31/12/2019
Produits constatés d'avance	195 783	224 102
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	195 783	224 102

Note 12. Impôts sur le résultat/impôts différés

- Charge d'impôt de l'exercice

(en milliers d'€)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts sur les bénéfices	257	167
Impôts différés		
Total charge d'impôt	257	167

- Rationalisation de l'impôt

(en milliers d'€)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition)	-3 262	-2 773
Impôt comptabilisé	257	167
Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	-3 519	-2 940
Taux d'impôt	28,00%	28,00%
Charge d'impôt théorique	985	823
Déficits reportables non activés	-985	-732
Différences permanentes	0	-90
CIR CII et CICE	257	167
Charge d'impôt réelle	257	168

(en milliers d'€)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé (avant amortissement des écarts d'acquisition)	-3 262	-2 773
Impôt comptabilisé	257	167
Résultat consolidé avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	-3 519	-2 940
Taux d'impôt	28,00%	28,00%
Charge d'impôt théorique	985	823
Déficits reportables non activés	-985	-732
Différences permanentes		-90
CIR CII et CICE	257	167
Charge d'impôt réelle	257	168

[LM29]

Note 13. Provisions

	31/12/2020	31/12/2019
Prov. pour indemnités de fin de carrière	391 934	303 234
Prov. pour autres risques et charges		
Total Prov. pour risques & charges	391 934	303 234

(en €)	Provision début exercice	Dotations	Reprises	Provision fin exercice
Prov. pour indemnités de fin de carrière	303 234	88 700		391 934
Prov. pour autres risques et charges				-
Total Prov. pour risques & charges	303 234	88 700	-	391 934
Résultat d'exploitation		88 700		
Résultat financier				
Résultat exceptionnel				

Note 14. Dettes financières

- Décomposition des dettes financières

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 201 694	4 973 307
I.C.N.E. sur emprunts	14 471	2 181
Comptes courants actionnaire	264	264
Dettes financières Crédit-bail	310 709	472 832
Concours bancaires courants		
I.C.N.E. sur trésorerie passive		
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	7 527 138	5 448 584

Les emprunts auprès des établissements de crédit comprennent 2,5 M€ de PGE souscrits sur l'exercice.

- Échéancier des dettes financières

(en €)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Concours bancaires courants			
I.C.N.E. sur trésorerie passive			
Emprunts auprès des établissements de crédit	862 916	5 473 716	865 063
ICNE sur emprunts	14 471		
Comptes courants actionnaire	264		
Dettes financières Crédit-bail	233 882	76 826	

Note 15. Dettes non financières

- Décomposition des dettes non financières

(en €)	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs et comptes rattachés	987 323	952 589
Avances et acomptes reçus	231 083	50 280
Client AAE		
Dettes sociales	1 397 062	497 300
Dettes fiscales	195 907	109 194
Crédit vendeur	500 000	500 000
Dettes diverses	13 962	5 463
TOTAL AUTRES DETTES	3 325 337	2 114 826

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an. Les PCA comptabilisées pour un montant de 196K€ sont détaillées en compte de régularisation (cf. Note 11)

Note 16. Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change	10 183	2 203
Autres produits	16 352	21 396
Reprises sur prov. et amort. financiers		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	26 535	23 599
Dotation aux prov. & amort. financiers		
Intérêts et charges financières	98 087	50 774
Pertes de change	175 098	
Autres charges		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	273 185	50 774
RESULTAT FINANCIER	- 246 650	- 27 175

Note 17. Résultat exceptionnel

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits de cession d'éléments d'actifs		
Subventions virées au résultat		
Reprises de provisions exceptionnelles		
Autres produits		30 048
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	30 048
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	-	-
VNC des éléments d'actifs cédés	5 888	
Dotations de provisions exceptionnelles	797	
Autres charges	35 225	27 352
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 910	27 352
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 41 910	2 696

Note 18. Personnel

- Effectif

	31/12/2020	31/12/2019
Effectif moyen employé	48	15
Cadres et professions supérieures	40	15
Techniciens et agents de maîtrise		
Employés / Ouvriers	8	

- Charges de Personnel

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du personnel	3 126 480	1 323 062
Charges sociales	1 171 170	531 173
Participation des salariés		
Total	4 297 650	1 854 235

Note 19. Information sectorielle

- Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

Etat exprimé en euros	2020			2019		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	3 899 012	1 084 239	4 983 251	393 361	1 187 202	1 580 563
Amerique du Nord	455 135		455 135	68 683		68 683
Amerique du Sud	61 401		61 401		51 850	51 850
Asie Pacifique	60 709	10 000	70 709	10 760	73 850	84 610
Total Chiffre d'affaires	4 476 257	1 094 239	5 570 496	472 804	1 312 902	1 785 706

Note 20. Informations relatives aux parties liées

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 374K€

Note 21. Autres informations

a) Engagements hors bilan

La société a octroyé un nantissement sur son FDC pour un montant total de 500 000 euros de crédits souscrits fin 2015.

Pour le nantissement de 500 000€ auprès de la BPS le capital restant dû est de 44 533€ au 31/12/2020.

Les engagements de crédit-bail correspondent aux matériels pris en crédit-baux par la société : principalement du matériel informatique nécessaire au montage des Vogobox, ainsi que des véhicules.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 29 500 euros et se ventile comme suit :

	Mission légale	Autres missions dont SACC
EY	29 500	-
TOTAL	29 500	-

Note 22. Evénements postérieurs à la clôture

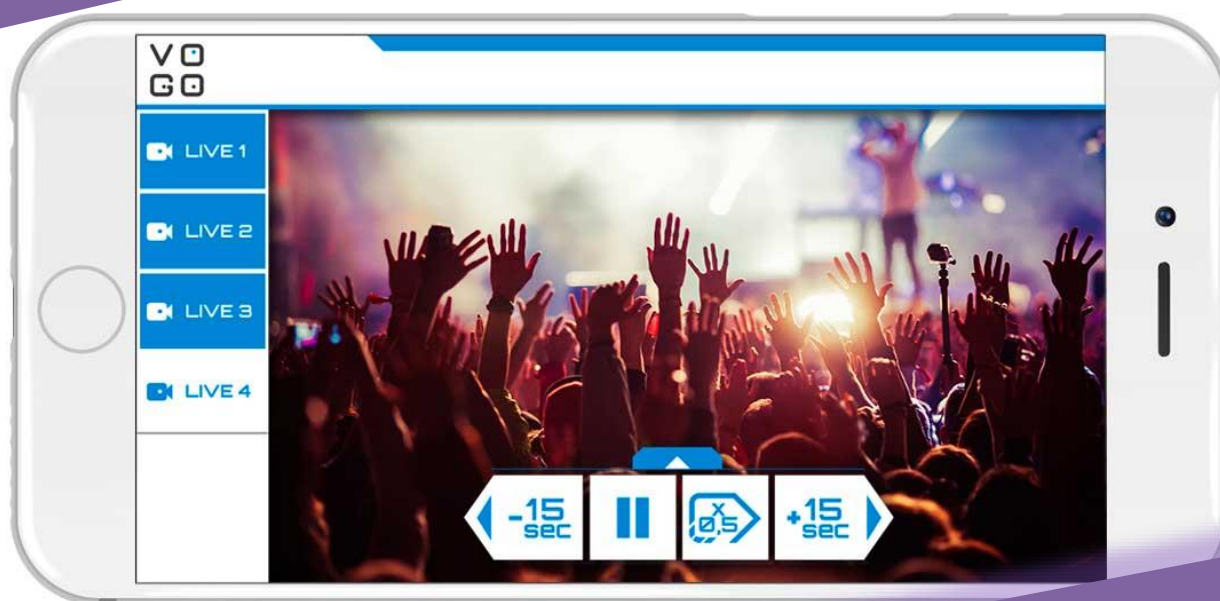
Le 5 janvier 2021, le ministère des Solidarités et de la Santé a approuvé le remboursement par la Sécurité Sociale du test salivaire de la Covid-19 EasyCOV avec la publication dans le journal officiel de l'arrêté du 28 Décembre 2020. Cette décision suit l'avis émis par la Haute Autorité de Santé (HAS) le 28 novembre 2020. Celui-ci recommande l'utilisation et le remboursement du test EasyCOV chez les patients symptomatiques pour lesquels le prélèvement nasopharyngé est impossible ou difficilement réalisable. EasyCOV est ainsi pleinement reconnu parmi les examens de biologie médicale au cœur des stratégies de diagnostic et de dépistage de la Covid-19.

Le 23 janvier 2021, la Haute Autorité de Santé a émis une nouvelle évaluation positive des tests RT-PCR salivaires, permettant d'envisager un prochain élargissement de leurs indications. Cette évaluation s'appuie sur l'étude de 64 essais regroupant 18 931 patients. A l'occasion de cette publication, la HAS lève également l'obligation de contrôler les tests positifs réalisés par tests salivaire RT-LAMP par un test RT PCR.

Le 6 avril 2021, la société a obtenu dans le cadre du programme d'investissements d'avenir « PIA3 régionalisé » un financement pour un montant de 200K€ sous forme de subvention et 200K€ sous forme d'avance récupérables. Ce financement est fléché sur un projet d'innovation concernant une nouvelle génération de produits de communication radiofréquence en environnement bruyant.

Le 7 avril 2021, la BPI a apporté son soutien à la société au travers d'une subvention de 200K€ dans le cadre du plan de relance et du soutien industriel dans les territoires. Ce financement va permettre à la société de restructurer ses activités de production sur le territoire français.

La filiale [Vogoscope NA](#) détenue à 100% par Vogoscope SAS a été créée en février 2021.



COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

6.1. Bilan

6.2. Compte de résultat

6.3. Tableau de variation des capitaux propres

6.4. Tableau de flux de trésorerie nette

6.5. Notes annexes aux états financiers sociaux

6 | 1 Bilan

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019	Variations 31/12/20- 31/12/19	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net		%
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Fonds commercial	3 642 705		3 642 705	3642705	0	0%
	Frais de R&D	2 211 158	1 211 276	999 881	256 446	743 435	290%
	Concessions brevets droits similaires	43 655	34 392	9 264	211 372	-202 109	-96%
	Autres immobilisations incorporelles						
	Immobilisations en cours incorporelles	192 466		192 466	352 267	-159 801	-45%
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, mat. et outillage ind.	212 656	47 221	165 435	208 436	-43 002	-21%
	Autres immobilisations corporelles	418 798	184 440	234 358	114 014	120 344	106%
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Participations évaluées selon mise en équ.						
	Autres participations	545 702		545 702	300702,34	245 000	81%
	Créances rattachées à des participations			0	174 417	-174 417	-100%
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	510 967	375	510 591	394 056	116 536	30%
TOTAL (II)		7 778 107	1 477 705	6 300 403	5 654 416	645 987	11%
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS						
	Matières premières, approvisionnements	440 780		440 780	1059133,73	-618 354	-58%
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	552 278		552 278		552 278	100%
	Marchandises						
	Avances et Acomptes versés sur com.	7 633		7 633	5 936	1 696	29%
	CREANCES						
	Créances clients et comptes rattachés	2 150 444		2 150 444	958 620	1 191 824	124%
	Autres créances	2 487 712		2 487 712	1 673 875	813 837	49%
	Capital souscrit appelé, non versé						
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	333 000		333 000	533 000	-200 000	-38%
	DISPONIBILITES	9 363 954		9 363 954	5 926 532	3 437 422	58%
	Charges constatées d'avance	178 388		178 388	92 420	85 968	93%
	TOTAL (III)	15 514 188		15 514 188	10 249 518	5 264 669	51%
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	179 867		179 867	12 167	167 700	1378%
TOTAL ACTIF (I à VI)		23 472 162	1 477 705	21 994 457	15 916 100	6 078 357	38%

Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019	Variations 31/12/20- 31/12/19	%
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	510 867	439 702	71 164	16%
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	17 370 691	12 625 914	4 744 778	38%
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	624	624	0	0%
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	11 863	11 863	0	0%
	Report à nouveau	(4 395 594)	(2 041 354)	-2 354 240	115%
	Résultat de l'exercice	(2 082 045)	(2 354 240)	272 196	-12%
Autres fonds propres	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total des capitaux propres		11 416 407	8 682 510	2 733 896	31%
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	498 368	464 201	34 167	7%
Total des autres fonds propres		498 368	464 201	34 167	7%
Provisions	Provisions pour risques	179 867	12 167	167 700	1378%
	Provisions pour charges				
Total des provisions		179 867	12 167	167 700	1378%
Dettes	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	6 377 900	4 211 286	2 166 614	51%
	Emprunts et dettes financières divers	280 264	300 000	-19 736	-7%
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	204 183	45 645	158 538	347%
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	963 068	905 704	57 364	6%
	Dettes fiscales et sociales	1 382 560	605 191	777 369	128%
	DETTES DIVERSES				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500 000	500 000	0	0%
	Autres dettes	35 077	6 460	28 617	443%
Produits constatés d'avance		151 250	182 937	-31 687	-17%
Total des dettes		9 894 302	6 757 223	3 137 079	46%
Ecarts de conversion passif		5514,14			
TOTAL PASSIF		21 994 457	15 916 100	6 078 358	38%

[LM30][DF31]

6 | 2 Compte de résultat

		31/12/2020	31/12/2019	Variations 31/12/2020 - 31/12/2019	
Etat exprimé en euros					
RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois		
Ventes de marchandises		9 880		9 880	100%
Production vendue (Biens)		4 106 345	418 613	3 687 732	881%
Production vendue (Services et Travaux)		1 209 946	1 335 449	-125 503	-9%
Montant net du Chiffres d'affaires		5 326 171	1 754 062	3 572 109	204%
Production stockée		(494 306)			
Production immobilisée		731 166	352 267	378 899	108%
Subventions d'exploitation reçues		336 213	29 400	306 813	1044%
Autres produits		73 849	39 120	34 729	89%
Total des produits d'exploitation		5 973 092	2 174 849	3 798 243	175%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		7 857			
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 023 610	389 954	1 633 656	419%
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		(428 231)	(109 134)	-319 097	292%
Autres achats et charges externes		2 486 795	2 272 962	213 833	9%
Impôts, taxes et versements assimilés		55 068	15 910	39 158	246%
Rémunérations du personnel		2 361 720	1 294 241	1 067 479	82%
Charges sociales		1 081 716	519 268	562 448	108%
Dotations aux amortissements et dépréciations		459 177	261 853	197 324	75%
Dotations aux provisions					
Autres charges		63 642	47 315	16 327	35%
Total des charges d'exploitation		8 111 355	4 692 369	3 418 986	73%
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 138 262)	(2 517 520)	379 258	-15%
Produits financiers		33 187	36 371	-3 184	-9%
Charges financières		286 508	42 473	244 035	575%
Résultat financier		(253 321)	(6 102)	-247 219	4051%
Produits exceptionnels		188 280	30 048	158 232	527%
Charges exceptionnelles		135 565	27 352	108 213	396%
Résultat exceptionnel		52 715	2 696	50 019	1855%
Impôts sur les bénéfices		(256 824)	(166 686)	-90 138	54%
BENEFICE ou PERTE		(2 082 045)	(2 354 240)	272 195	-12%
Résultat de base par action		(0,51)	(0,67)		

6 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>Etat exprimé en euros</i>	Capitaux propres clôture 01/01/2020	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/20
Capital social	439 702			71 164	510 866
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 625 914			4 744 778	17 370 691
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	624				624
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 863				11 863
Report à nouveau	(2 041 354)	-2 354 240			-4 395 594
Résultat de l'exercice	(2 354 240)	2 354 240		(2 082 045)	-2 082 045
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	8 682 509	0	0	2 733 897	11 416 407
Date de l'assemblée générale	05/06/2020				
Dividendes attribués	0				
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1	0				
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	8 682 509				
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	8 682 509				
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0				
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	2 733 897				

Etat exprimé en euros	31/12/2020	31/12/2019
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	12 mois	12 mois
Résultat de l'exercice	- 2 082 045	- 2 354 240
+ Amortissements et provisions	640 216	273 988
- Reprise d'amortissements et provisions	12 167	14 877
- Subventions d'investissements virées au résultat		
+ VNC des imos cédées		
- Ventes des immobilisations		
= Capacité d'autofinancement	- 1 453 996	- 2 095 129
VARIATION BFR	- 1 200 265	- 203 399
- Variation des stocks	- 66 076	1 059 134
- Variation des créances clients	1 034 865	63 763
+ Variation des dettes fournisseurs	58 351	626 338
- Variation des autres créances	1 069 904	345 803
+ Variation des autres dettes	780 077	638 963
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	- 2 654 261	- 2 298 528
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	128 818	4 286 371
- Immobilisation de frais de R&D	731 166	227 606
+ cession d'immobilisations		0
+/- Variation des immobilisations financières		566 111
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	245 000	
Flux de trésorerie lié à l'investissement	- 1 104 984	- 5 080 088
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation capital	4 815 942	108 927
+ Emissions d'emprunts	2 578 900	4 000 000
- Remboursements d'emprunt	398 175	449 234
+/- Variation des comptes courants d'associés		- 1 201 563
+/- Subventions d'investissement reçues		
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opération de financements		
Flux de trésorerie lié au financement	6 996 667	2 458 130
VARIATION DE TRESORERIE	3 237 422	- 4 920 486
+ Trésorerie d'ouverture	6 459 531	11 380 017
= Trésorerie de clôture	9 696 953	6 459 531

[LM32][DF33]

Etat exprimé en euros

	31/12/2020	31/12/2019
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	12 mois	12 mois
Résultat de l'exercice	- 2 082 045	- 2 354 240
+ Amortissements et provisions	640 216	273 988
- Reprise d'amortissements et provisions	12 167	14 877
- Subventions d'investissements virées au résultat		
+ VNC des imos cédées		
- Ventes des immobilisations		
= Capacité d'autofinancement	- 1 453 996	- 2 095 129
VARIATION BFR	- 848 743	- 203 399
- Variation des stocks	- 66 076	1 059 134
- Variation des créances clients	1 034 865	63 763
+ Variation des dettes fournisseurs	58 351	626 338
- Variation des autres créances	718 382	345 803
+ Variation des autres dettes	780 077	638 963
Flux de trésorerie lié à l'exploitation	- 2 302 739	- 2 298 528
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations	128 818	4 286 371
- Immobilisation de frais de R&D	731 166	227 606
+ cession d'immobilisations		0
+/- Variation des immobilisations financières		566 111
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	245 000	
Flux de trésorerie lié à l'investissement	- 1 104 984	- 5 080 088
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation capital	4 815 942	108 927
+ Emissions d'emprunts	2 578 900	4 000 000
- Remboursements d'emprunt	398 175	449 234
+/- Variation des comptes courants d'associés	- 351 522	- 1 201 563
+/- Subventions d'investissement reçues		
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opération de financements		
Flux de trésorerie lié au financement	6 645 145	2 458 130
VARIATION DE TRESORERIE	3 237 422	- 4 920 486
+ Trésorerie d'ouverture	6 459 531	11 380 017
= Trésorerie de clôture	9 696 953	6 459 531

Présentation de la Société

La société conçoit, développe et commercialise une application destinée aux supporters de sport ainsi qu'aux professionnels exerçant dans le milieu du sport. L'application permet à l'utilisateur de récupérer sur smartphone ou une tablette les images d'un événement filmé en live en sélectionnant à sa guise les angles de caméra dont il dispose. L'application dispose de plusieurs fonctionnalités permettant notamment de revoir une action, de faire une pause sur une séquence, d'activer le ralenti ou encore de zoomer sur l'action.

Commentaires sur l'activité de la période

Au titre de l'exercice 2020, VOGO enregistre un chiffre d'affaires en forte progression de 204% à 5,3M€ par rapport à l'année précédente. Cette croissance intègre l'acquisition réalisée fin octobre 2019 de l'activité VOKKERO, dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,2 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets de la crise sanitaire, la progression des ventes a été nette et continue à compter du second semestre. Ainsi sur la seconde partie de l'année, VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 3,22 M€, en progression de 53% par rapport au premier semestre 2020. Malgré un contexte sans précédent, la société a su, grâce à son agilité et sa capacité d'adaptation, développer de nouveaux relais de croissance dans l'univers du Sport, renforcer fortement sa pénétration dans l'Industrie et entrer sur le marché de la santé au travers de sa contribution technologique au test salivaire de détection du SARS-COV-2, EasyCov.

Sur l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires de 3 M€ sur le marché du Sport ce qui représente 56% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,75 M€, en hausse de 39% par rapport au 1er semestre 2020, sur un périmètre parfaitement comparable.

Cette bonne performance au second semestre a bénéficié de l'intensification des efforts commerciaux à destination des professionnels avec, en particulier, la mise sur le marché en juin 2020 de la gamme VOKKERO ELITE et du succès de l'offre commune audio et vidéo qui est venue renforcer les positions du Groupe sur ses activités historiques.

Sur le marché Sport « fans », bien que l'activité ait été fortement impactée par la crise sanitaire, VOGO a poursuivi ses efforts d'innovation afin d'accompagner la transformation du marché et de profiter pleinement de la reprise à venir. Ainsi, l'offre historique VOGOSPORT a été élargie avec le lancement d'une nouvelle solution out-stadia baptisée « Place Virtuelle », à destination des acteurs du sport à la recherche de nouvelles sources de revenus. VOGO s'est également d'ores et déjà positionné sur la 5G afin de renforcer le périmètre de ses offres à forte valeur ajoutée avec des exigences moins élevées en termes d'infrastructures

Dans l'industrie, VOGO réalise un chiffre d'affaires de 1,87 M. La part de l'industrie représente 35% de l'activité en 2020 contre 12% l'année précédente confirmant la pénétration renforcée de VOGO sur ce marché. Une fois de plus, la dynamique a été particulièrement favorable au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 151% par rapport au premier semestre 2020. Ces bonnes performances ont bénéficié d'une demande de plus en plus forte de solutions de communication audio en environnements contraints, besoins encore renforcés par les nouvelles exigences sanitaires des entreprises (secteurs ferroviaire, nucléaire, BTP...).

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-21. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus représentant près de 249 K€ sur l'année.

Sur l'année 2020, l'activité s'est concentrée essentiellement sur la zone EMEA qui totalise, en intégrant la France, près de 4,98 M€ du chiffre d'affaires soit 94% de l'activité totale du Groupe. Les activités dans la zone Amérique

du Nord ont été plus fortement impactées par la crise sanitaire en raison de leur exposition exclusive au marché du sport.

Face à la crise sanitaire sans précédent, des mesures rapides ont été prises dès le premier semestre afin de contrôler les coûts et de limiter la consommation de trésorerie avec, en particulier, le recours aux différentes mesures gouvernementales : report de charges sociales et patronales, report des remboursements d'emprunt et de crédit-bail, demande de versement accéléré du CIR, prêt garanti par l'Etat, etc... Toutes ces décisions ont été prises en intensifiant l'innovation et en préservant les ressources commerciales. Elles ont porté leurs fruits sur le second semestre tant en matière de progression de l'activité que d'amélioration des résultats.

Sur l'année, les charges d'exploitation s'élèvent à -8,11 M€, en hausse de 73%, intégrant l'activité VOKKERO sur l'ensemble de l'exercice. Elles progressent à un rythme nettement inférieur à la progression du chiffre d'affaires, illustrant la bonne maîtrise des dépenses de l'exercice. Ainsi, les charges externes restent encadrées à -2,49 M€, représentant 47% du chiffre d'affaires contre 130% en 2019. Les charges de personnel ressortent à -3,44 M€, représentant 65% de l'activité totale réalisée en 2020 contre 103% en 2019. Cette évolution reflète l'intégration des équipes VOKKERO et les recrutements opérés afin de maintenir le cap dans l'innovation et soutenir l'accélération de l'activité. L'effectif total s'établit ainsi à 43 collaborateurs à fin décembre 2020.

L'EBITDA est négatif à hauteur de -1,37 M€ contre -2,07 M€ au titre de l'exercice 2019

Après comptabilisation de la dotation aux amortissements illustrant la poursuite volontaire des investissements technologiques pour un montant de -0,46 M€ (contre -0,26 M€ en 2019), le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de -2,14 M€.

Après prise en compte du résultat financier et du Crédit Impôt recherche (CIR), pour un montant de 0,26 M€, le résultat net de la société ressort à -2,08 M€.

VOGO clôture son exercice avec une trésorerie disponible de 9,70 M€ (vs 6,46 M€ en 2019), des capitaux propres de 11,42 M€ (vs 8,68 M€ en 2019). Cette situation renforcée intègre les produits du financement non dilutif obtenus de BPI France en février 2020 pour un montant de 0,2 M€, du PGE de 2,5 M€ obtenu en mai 2020 et de l'augmentation de capital par placement privé réalisé en décembre 2020 d'un montant de 5 M€. Il est à noter que 1,6 M€ de financement BPI restent à percevoir sur les prochains exercices.

Sur l'année, la consommation de trésorerie liée aux flux d'activité et d'investissement a été parfaitement maîtrisée à -3,53 M€.

Les faits marquants de la période

Opération sur le capital

Lors de sa réunion du 20 juillet 2020, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2016, a constaté l'exercice de 1.273 BSPCE donnant droit de souscrire à 5.092 actions nouvelles et a constaté l'augmentation de capital en résultant. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 439.702,25 euros à 440.338,75 euros.

Lors de sa réunion en date du 10 décembre 2020, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive de 34.000 actions gratuites au titre du Règlement de plan d'attribution gratuite d'actions 2019-1. Les conditions de présence et de performance ayant toutes été réalisées, cette acquisition définitive a donné lieu à la création de 34.000 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune, portant le capital social de 440.338,75 € à 444.588,75 €. Ces 34.000 actions ne deviendront disponibles et ne pourront librement être cédées qu'à l'issue de la période de conservation qui est fixée à 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit le 16 novembre 2021.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 15 décembre 2020, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 10 décembre 2020, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée

Générale Mixte du 5 juin 2020, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 66.277,875 euros pour porter de 444.588,75 euros à 510.866,625 euros, par émission de 530.223 actions de 0,125 euros de nominal. Cette augmentation de capital a été réalisée par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés pour un montant de 5 millions d'euros¹³.

Avancements des projets de recherche

Les principaux projets de recherches 2020 sur la vidéo sont dans la continuité des projets lancés en 2019, ils portent sur l'ajout de nouvelles fonctionnalités au catalogue telle que l'achat in App mais aussi sur l'élargissement de la gamme avec notre nouvelle solution développée en collaboration avec notre partenaire ABEO¹⁴.

VOGO a concrétisé sur 2020 le portage de sa solution sur le réseau 5G en partenariat avec Orange comme expliqué dans le précédent paragraphe

En matière d'applications et de positionnement marché, et grâce à l'intégration de l'Intelligence Artificielle (IA), des fonctionnalités «pro» destinées à la santé des sportifs (commotions cérébrales, etc.) ou à l'arbitrage vidéo pourront ainsi être démocratisées dans des championnats non-élites et externalisées dans des sites spécialisés. Pour mettre en œuvre le projet « IA5 » sur 2020, un contrat de collaboration a été signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie. Le soutien de la Bpifrance assure le financement de près de la moitié de ce plan R&D volontaire, dont le montant total approche donc les 4 M€.

Enfin, face à la crise sanitaire la société s'est impliquée auprès des équipes scientifiques du CNRS et avec la société de biotechnologie Skillcell pour la mise à disposition d'un test salivaire de dépistage rapide (Easycov). Vogo a développé un outil numérique permettant d'automatiser l'analyse des résultats par la lecture colorimétrique du test Easycov

Sur la partie Audio, plusieurs projets sont en cours :

La nouvelle gamme de produits de communication VOKKERO ELITE a été mise sur le marché mi 2020. Ces nouveaux produits intègrent 2 nouvelles fonctionnalités importantes :

- un mécanisme automatique de résistances aux perturbations radiofréquences (de plus en plus nombreuses dans les stades) qui a fait l'objet d'un dépôt de brevet. Cette technologie permet de choisir en temps réel le meilleur canal de communication sans aucune intervention des usagers.
- Une amélioration de la qualité audio dans un contexte où les communications entre arbitres sont devenues encore plus importantes avec la généralisation de vidéo et donc de la nécessité d'un lien audio entre l'arbitre central et l'arbitre vidéo situé à l'extérieur du stade.

La gamme ELITE est disponible en plusieurs versions permettant à VOGO de couvrir la plupart des pays.

Pour compléter l'offre ELITE, un projet Vokkero MCO (Maintien en conditions opérationnelles) est en cours de développement. Le MCO permettra de prendre la main à distance en temps réels sur les systèmes VOKKERO en cours de fonctionnement. A titre d'exemple, il sera possible d'augmenter le volume du produit si l'arbitre le souhaite, d'informer l'utilisateur d'une batterie faible, de détecter et corriger d'éventuels problèmes sans arrêter le jeu...

La gamme Vokkero Guardian, dédiée à l'industrie a également bénéficié de nombreuses améliorations notamment par la création d'un GUARDIAN CLARIS adapté aux applications du monde du rail qui permet en plus de la communication entre agents de recevoir et d'envoyer des alertes d'arrivée des trains.

¹³ Cf. communiqué de presse du 11 décembre 2020

¹⁴ Cf. Communiqué de presse du 21 janvier 2019 et du 2 décembre 2020.

2020 a aussi été l'objet de la définition et du lancement d'un nouveau programme d'innovation sur l'audio baptisée « Vokkero 2023 ». Ce projet doit permettre à VOGO d'augmenter son avance technologique en développant des algorithmes d'intelligence artificielle pour le traitement de la parole et une nouvelle plateforme hardware (basée sur de la SDR – Software Defined Radio) offrant une meilleure résilience aux perturbations radiofréquences. Cette thématique a fait l'objet d'une demande de subvention fin décembre 2020 sous forme d'un PIA3 régionalisé dont le résultat sera connu en 2021.

Développement commercial

Sur l'ensemble de l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires multiplié par 3 à 5,3 M€ par rapport à la même période de 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO, acquisition réalisée fin octobre 2019 dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,2 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets du premier confinement, en particulier, sur le développement des activités dans l'univers du Sport, le Groupe a engagé un solide redressement de son activité sur la seconde partie de l'année. Ainsi, sur le second semestre le chiffre d'affaires ressort à 3,22 M€ en hausse de 53% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression, réalisée sur un périmètre identique, illustre le succès de la stratégie engagée, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé sur le marché du Sport s'établit à 3,00 M€ sur l'exercice, représentant 56% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,75 M€, en hausse de 39% par rapport au 1er semestre 2020.

L'exercice 2020 aura également été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Présent marginalement en 2019 (212 K€ de chiffre d'affaires), le Groupe totalise plus de 35% de son activité totale sur ce marché en 2020, avec un chiffre d'affaires de 1,87 M€. Là encore, la dynamique a été particulièrement nette au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 151% par rapport au premier semestre 2020.

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus ainsi le chiffre d'affaires sur ce nouveau segment représente plus de 249K€ sur l'exercice 2020.

Enfin, la diversification des positions géographiques s'est accélérée sur l'année. Les ventes à l'International concentrent ainsi plus de 56% de l'activité de l'exercice. En raison de l'impact des restrictions et de la situation sanitaire aux Etats-Unis qui a limité le développement sur cette zone, l'activité s'est concentrée sur la zone EMEA qui totalise en intégrant la France près de 4,98 M€ de chiffre d'affaires soit 94% de l'activité totale de la société. Sur l'exercice, plus de 50% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des partenaires de commercialisation indirects contre 21% en 2019.

Création de filiale

Sur le dernier trimestre 2020, la filiale Vogoscope SAS a ~~conjointement~~^{DF34} été créée ~~conjointement~~^{DF35} avec ABEO (détenteur de 51% du capital), acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs. L'objectif de cette création est de déployer la nouvelle solution « Vogoscope » première solution clé en main de captation multi-caméras et de diffusion Live & Replay, destinée au sport amateur, aux centres d'entraînements et aux collectivités.

Événements postérieurs à la clôture

Le 5 janvier 2021, le ministère des Solidarités et de la Santé a approuvé le remboursement par la Sécurité Sociale du test salivaire de la Covid-19 EasyCOV avec la publication dans le journal officiel de l'arrêté du 28 Décembre 2020. Cette décision suit l'avis émis par la Haute Autorité de Santé (HAS) le 28 novembre 2020. Celui-ci recommande l'utilisation et le remboursement du test EasyCOV chez les patients symptomatiques pour lesquels le prélèvement nasopharyngé est impossible ou difficilement réalisable. EasyCOV est ainsi pleinement reconnu parmi les examens de biologie médicale au cœur des stratégies de diagnostic et de dépistage de la Covid-19.

Le 23 janvier 2021, la Haute Autorité de Santé a émis une nouvelle évaluation positive des tests RT-PCR salivaires, permettant d'envisager un prochain élargissement de leurs indications. Cette évaluation s'appuie sur l'étude de 64 essais regroupant 18 931 patients. A l'occasion de cette publication, la HAS lève également l'obligation de contrôler les tests positifs réalisés par tests salivaire RT-LAMP par un test RT PCR.

Le 6 avril 2021, la société a obtenu dans le cadre du programme d'investissements d'avenir « PIA3 régionalisé » un financement pour un montant de 200K€ sous forme de subvention et 200K€ sous forme d'avance récupérables. Ce financement est fléché sur un projet d'innovation concernant une nouvelle génération de produits de communication radiofréquence en environnement bruyant.

Le 7 avril 2021, la BPI a apporté son soutien à la société au travers d'une subvention de 200K€ dans le cadre du plan de relance et du soutien industriel dans les territoires. Ce financement va permettre à la société de restructurer ses activités de production sur le territoire français.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'Autorité des Normes Comptables (modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014) relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les données chiffrées présentes dans les notes annexes sont établies en euros.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes.

Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts correspondants aux développements de projets sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- La société a la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme.
- La société a l'intention de conduire le projet de développement à son terme et de l'utiliser ou de le vendre.

- La société a la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle

- La société dispose des ressources nécessaires (techniques, financières et autres) afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé.

- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent à la société.

- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.

Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Brevets 3 à 5 ans
- Logiciels 1 an

Les coûts de développement activés et les autres immobilisations incorporelles sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Les frais de R&D capitalisés ont été comptabilisés dans le poste « Immobilisations incorporelles ». Ils font l'objet d'un suivi et sont évalués selon l'avis n°2004-15 du CNC. Ils sont activés dès lors que les nouvelles fonctionnalités apportées ou qu'une nouvelle version de l'application sont opérationnelles.

Ainsi les montants bruts totaux des immobilisations se ventilent de la manière suivante au 31/12/2020 :

Fond commercial :	3 643K€
R&D capitalisée :	2 004K€
Brevets :	249K€
Autres immo. Incorporelles :	2 K€
Immo.incorporelles en cours :	192 K€

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2020, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2020.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, la méthode des composants est utilisée en fonction de la durée de vie restante de chaque composant distinct dès lors qu'elle est applicable. Les périodes d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

- Installations et agencements divers de 7 ans à 10 ans
- Matériel informatique 3 ans

- Mobilier de bureau de 4 ans à 7 ans

Installations et agencements divers :	345 K€
Matériel de transport :	0K€
Autres immobilisations corporelles :	287 K€
Matériel informatique :	204 K€
Mobilier :	83 K€
Immo. Corporelles en cours :	0 K€

(Cf. § Immobilisations-Amortissements)

De même que les immobilisations incorporelles, ces actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

Le cas échéant, les provisions constituées en vue de couvrir le risque filiale est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Les opérations liées au contrat de liquidité que la société a passé avec un intermédiaire financier sont comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et avec le bulletin CNCC n°137 – mars 2005 :

Les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres immobilisations financières - Actions propres. Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au cours d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée

Les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte autres immobilisations Financières – Autres créances immobilisées.

Immobilisations financières :	1 057 K€
- Titres de participations :	546 K€
- Dépôts versés :	103 K€
- Contrat de liquidité :	343 K€
- Rachats actions	66 K€

Les sommes mises à disposition de la société CM-CIC, dans le cadre du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse sont comptabilisées en autres immobilisations financières.

Au 31 décembre 2020 ces sommes s'élevaient à 343 k€ et étaient constitués de 16 784 titres et de 28 K€ en cash.

Au 31/12/20 les titres de la filiale VOGO NA ont fait l'objet d'un test de dépréciation, le résultat de ce test n'a eu aucune conséquence sur la valorisation de l'actif au bilan.

(Cf. § Filiales et participations pour la filiale Vogo Canada et la filiale VOGO NA)

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu. La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et exclu les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes. La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités sont composées principalement de dépôts à terme rémunérés et de liquidités sur des comptes courants bancaires. Les VMP sont évaluées selon la méthode dite FIFO.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes font l'objet de provision le cas échéant.

Subventions et avances conditionnées

La société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées ».

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Cette approche est conforme à la règle comptable 2000-06 du CRC.

Provisions pour engagement de départ à la retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 392 K€ au 31 décembre 2020.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

Taux d'actualisation (0.34%)

Taux de progression des salaires (2%)

Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

Tables de mortalité (INSEE 2019)

Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)

Age de départ en retraite (60 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal. Des intérêts courus sont comptabilisés le cas échéant.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Les revenus de la société résultent :

- a) - de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- b) - de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- c) - de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- d) - de vente de produits (tablettes, kits audio etc...)
- e) - de revenus connexes composés essentiellement de refacturations de matériel informatique (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail comptabilisés en autres produits d'exploitation.

- 1) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global. Ainsi :

La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.

La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.

La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.

- 2) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisée par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- 3) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- 4) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffres d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- 5) Les revenus connexes provenant de cession-bail de matériel informatique sont enregistrés en autres produits d'exploitation, dès lors que le matériel est cédé à l'organisme financier.

Dans le cadre de son activité, la Société achète parfois directement le matériel nécessaire au déploiement de ses VOGOBOX et le refacture ensuite à des organismes financiers dans le cadre d'un financement par crédit-bail. Cette opération de cession-bail conduit :

- d'une part à constater l'acquisition de matériel informatique, cette acquisition étant comptabilisée dans les comptes de charges de gestion courante de la société,
- puis à céder sans marge ce matériel aux organismes financiers, la cession du matériel étant comptabilisée en autres produits de gestion courante
- enfin à constater les redevances de crédit-bail en charges d'exploitation sur la durée du contrat de crédit-bail.

Crédit d'impôt

La Société justifie de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du crédit d'impôt recherche et du crédit impôt innovation. Ce crédit d'impôt est déterminé conformément à la réglementation en fonction des dépenses engagées sur les projets concernés.

Le produit d'impôt ainsi généré est comptabilisé sur l'exercice concerné dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

Immobilisations – Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au 01/01/20	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/20
Fonds commercial	3 642 705			3 642 705
Frais de R&D	1 112 896	890 967		2 003 863
Autres immobilisations incorporelles	248 030	2 921		250 950
Immobilisations en cours	352 267	731 166	890 967	192 466
Installations générales, agencements et divers	233 478	111 044		344 522
Matériel de transport	255			255
Matériel de bureau et informatique	138 239	11 720	976	148 983
Matériel informatique R&D	34 202	20 628		54 830
Mobilier	41 501	41 362		82 863
Immobilisations financières	869 175	8 042 243	7 854 748	1 056 669
TOTAL GENERAL	6 672 748	9 852 051	8 746 691	7 778 107

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au 01/01/20	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/20
Frais de R&D	856 450	343 118		1 199 568
Autres immobilisations incorporelles	36 657	9 443		46 100
Installations générales, agencements et divers	25 042	51 104		76 146
Matériel de transport	254,92			255
Matériel de bureau et informatique	62 544	36 769	976	98 337
Matériel informatique R&D	16 681	9 077		25 758
Mobilier	20 704	10 462		31 166
TOTAL GENERAL	1 018 332	459 974	976	1 477 329

Les frais de recherche représentent le montant de dépenses de personnel affectées au développement des solutions audio et vidéo.

Les immobilisations en cours concernent uniquement des frais de R&D capitalisés (192K€).

Le Fonds de Commerce portant l'activité Vokkero comprend les principaux éléments suivants :

- o La clientèle et l'achalandage
- o Les éléments mobiliers attachés à l'Activité
- o Les immobilisations corporelles attachés à l'Activité (moules, bancs d'essais, etc.) ;
- o Le carnet clients et prospectus attaché à l'Activité ;
- o L'ensemble des stocks dédiés à cette Activité ;
- o Le site internet dédié à cette Activité ;
- o Les marques, brevets (notamment les quatre brevets principaux et les éléments relatifs au futur brevet en cours de développement) et tous autres éléments de propriété intellectuelle afférents à cette Activité qui ont été préalablement déposés ;
- o Le personnel

Charges à payer (avec détail)

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2020	31/12/2019	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 470	2 181	12 289	563%
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 689	238 538	34 151	14%
Dettes fiscales et sociales	430 019	296 096	133 923	45%
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	21 114	997	20 117	2018%
TOTAL	738 293	537 812	200 480	37%

Dettes fiscales et sociales :

- Provision CP (ch. sociales inc.) :	299 K€
- Provision Primes (ch. sociales inc.) :	95 K€
- CVAE/TVTS :	7 K€
- FPC/TA :	29 K€

Total : **430 K€**

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	510 967	510 967	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 150 444	2 150 444	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	8 982	8 982	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 677	1 344	
	Impôts sur les bénéfices	249 502	160 313	89 189
	Taxes sur la valeur ajoutée	149 740	149 740	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	2 290		
	Divers	102 880		
	Groupes et associés (2)	1 716 393		
	Débiteurs divers	248 704	248 704	
	Charges constatées d'avance	178 388	178 388	
TOTAL DES CREANCES		5 329 967	3 408 882	89 189
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. Dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	56,65	56,65		
	Emp. Dettes ets de crédit à plus d'1 an à l'origine (1)	6 377 843	644 830	4 927 847	805 166
	Emprunts et dettes financières divers	280 000	80 000	200 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés	965 524	965 524		
	Personnel et comptes rattachés	274 332	274 332		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	912 526	912 526		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	141 094	141 094		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	54 608	54 608		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	500 000	166 667	333 333	
	Groupes et associés (2)	264	264		
	Autres dettes	35 077	35 077		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	151 250	151 250		
TOTAL DES DETTES		9 692 575	3 426 229	5 461 181	805 166
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 578 900			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		398 175			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Quatre nouveaux emprunts PGE ont été contactés sur l'exercice auprès de nos partenaires bancaires pour un montant total de 2,5M€. Une avance remboursable contracté auprès de la BPI dans le cadre du financement I-Nov (Deeptech) a également été perçue sur l'exercice.

Les emprunts et dettes financières divers sont relatif à un prêt innovation attribuée par la BPI d'un montant initial de 400K€ et dont le solde au 31/12/20 est de 280K€.

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2020	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties ~ Garantie RSI du Fond Européen d'Investissement pour prêt BPS Innov Plus ~ Nantissement de premier rang du FDC pour prêt BPS Innov Plus	500 000 500 000	250 000 250 000
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail	310 709 310 709	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	810 709	250 000
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

La société a octroyé un nantissement sur son FDC pour un montant total de 500 000 euros de crédits souscrits fin 2015.

Pour le nantissement de 500 000€ auprès de la BPS le capital restant dû est de 44 533€ au 31/12/20.

Les engagements de crédit-bail correspondent aux matériels pris en crédit-baux par la société : principalement du matériel informatique nécessaire au montage des Vogobox, ainsi que des véhicules.

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PAR	Du capital social début exercice		3 517 618,00	0,1250	439 702,25
	Exercice BSA au 30/06/20		5 092,00	0,1250	636,50
	Augm.capital par incorp.prime émission		34 000,00	0,1250	4 250,00
	Augm. Capital placement privés 15/12/20		530 222,96	0,1250	66 277,87
	Du capital social fin d'exercice		4 086 932,96	0,1250	510 866,62

1 273 BSPCE ont été exercés durant l'exercice 2020. L'augmentation de capital relative à l'exercice de ces BSPCE s'élève à 636,50€ (5 092 actions)

34 000 actions ont été émises par incorporation de la prime d'émission au profit de salariés du groupe.

Vogo a procédé en date du 15 décembre 2020 à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant définitif de 5 M€ par voie de placement auprès d'investisseurs qualifiés. L'augmentation de capital a donné lieu à l'émission de 530.223 actions ordinaires nouvelles représentant une levée de fonds totale de 5.000.002,89 euros. Le capital social de la Société est désormais composé de 4.086.933 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non-levés au 31 décembre 2020 :

BSPCE	Emis	Annulés	Exercés	Solde de bons exerçables	Dont souscrits	Dont non attribués	Caducités
12/10/2016	2 762		2 762	-	-	-	-
30/06/2017	2 500		2 500	-	-	-	-
07/06/2018	261		106	155	-	-	-
	5 523	-	5 368	155	-	-	-

Variation des Capitaux propres

<i>Etat exprimé en euros</i>	Capitaux propres clôture 01/01/2020	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/20
Capital social	439 702			71 164	510 866
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	12 625 914			4 744 778	17 370 691
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	624				624
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 863				11 863
Report à nouveau	(2 041 354)	-2 354 240			-4 395 594
Résultat de l'exercice	(2 354 240)	2 354 240		(2 082 045)	-2 082 045
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	8 682 509	0	0	2 733 897	11 416 407

Date de l'assemblée générale	05/06/2020
Dividendes attribués	0
¹ dont dividendes provenant du résultat n-1	0
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	8 682 509
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	8 682 509
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	2 733 897

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 5 juin 2020, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (2 354 240€) a été affecté en report à nouveau.

L'augmentation de capital ainsi que la variation de la prime d'émission durant l'exercice est consécutive à l'exercice de 1 273 BSPCE.

Actions Propres

La Société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 k€.

Deux versements complémentaires ont été effectués durant l'exercice 2019 pour un montant de total de 150K€ ce qui porte le montant de trésorerie affecté au contrat au 31/12/19 à 250K€

Dans le cadre de ce contrat, au cours de l'exercice écoulé, 342 501 actions ont été achetées au cours moyen 10.58 euros par action, et 337 813 actions ont été vendues au cours moyen de 10.84 euros par action.

La Société a par ailleurs procédé au rachat de ses propres actions afin d'alimenter son plan d'actions gratuites destiné aux salariés. Ainsi 2 326 actions ont été rachetées sur l'exercice 2020 au cours moyen de 9,71€

Les actions détenues au travers de ces opérations sont présentées au bilan en « Autres immobilisations financières ».

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 16 784 actions au 31 décembre 2020. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 165 155 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre, soit 9,84 euros

Plan d'actions gratuites

Lors de ses réunions en date du 16 novembre 2019 et du 30 mars 2020, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 7 juin 2019 aux termes de sa 14^{ème} résolution, a décidé d'abonder le plan d'actions gratuites de la manière suivante : [DF36]

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT		
Date d'assemblée générale	7 juin 2019	7 juin 2019
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	16 novembre 2019	30 mars 2020
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	37.700	25.988
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la Société	0	0
Date d'acquisition définitive des actions ⁽¹⁾	16 novembre 2020	30 mars 2021
Date de fin de période de conservation	16 novembre 2021	30 mars 2022
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent document	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent document	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes à la date du présent document	37.700	25.988

⁽¹⁾ Les actions ne seront définitivement acquises que si les conditions de présence et/ou de performance prévues dans les plans d'attribution gratuite d'actions adoptés par le Conseil d'administration sont réalisées.

Autres fonds propres

Les autres « Fonds propres » d'un montant de 498 368€ au 31 décembre 2020 sont constitués exclusivement d'avances conditionnées auprès de la BPI.

Provisions pour risques et charges

Etat exprimé en euros

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Valeur brute des immobilisations au 01/01/20	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/20
Pour litiges				
Pour amendes et pénalités				
Pour perte de change	12 167	179 867	12 167	179 867
TOTAL GENERAL	12 167	179 867	12 167	179 867

La provision pour perte de change comptabilisée au 31/12/20 est essentiellement due à la dépréciation du dollar entre fin 2019 et fin 2020.

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2020

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (plus de 50%)					
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	702	(166 879)	100%	702	702
VOGO NA	2 445	(1 876 350)	100%	300 000	300 000
2. Participations (10 à 50%)	500 000	500 000	49%	245 000	245 000
Vogoscope SAS					
	Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
1. Filiales (plus de 50%)					
9328-9601 QUEBEC INC (VOGO CANADA)	169 266			(4 127)	
VOGO NA	1 547 127		455 135	(983 097)	
2. Participations (10 à 50%)					
Vogoscope SAS	0	0	0	0	

~~Vogo~~La société détient intégralement une filiale basée au Canada, 9328-9601 Québec Inc., au capital de 1K CAD, ~~intégralement détenue par Vogo.~~

Cette filiale n'a pas eu d'activité sur l'exercice écoulé, mais Vogo entend développer cette filiale qui est pilotée depuis nos équipes aux Etats-Unis. Ainsi, l'avance de 169K€ consentie par Vogo à sa filiale canadienne n'a pas été dépréciée au 31 décembre 2020, compte tenu des perspectives de développement à court et moyen terme envisagé par la direction.

La filiale US a été fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid 19 limitant son chiffre d'affaires à 455K€ sur l'exercice écoulé.

Un test de dépréciation a été réalisé au 31/12/20 afin d'apprécier la continuité des activités sur le territoire NORD américain. Ce test n'a abouti à aucune dépréciation des titres au 31/12/2020.

La filiale Vogoscope SAS a ~~conjointement~~DF37 été créée ~~conjointement~~DF38 avec ABEO, acteur majeur sur le marché du sport et des loisirs, afin de déployer la nouvelle solution « Vogoscope » première solution clé en main de captation multi-caméras et de diffusion Live & Replay, destinée au sport amateur, aux centres d'entraînements et aux collectivités.

Ventilation du chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation par activité.

Etat exprimé en euros	2020			2019		
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	3 899 012	1 084 239	4 983 251	393 361	1 187 202	1 580 563
Amerique du Nord	210 810		210 810	37 039		37 039
Amerique du Sud	61 401		61 401		51 850	51 850
Asie Pacifique	60 709	10 000	70 709	10 760	73 850	84 610
Total Chiffre d'affaires	4 231 932	1 094 239	5 326 171	441 161	1 312 902	1 754 062

Sur l'ensemble de l'exercice, VOGO enregistre un chiffre d'affaires multiplié par 3 à 5,3 M€ par rapport à la même période de 2019. Cette croissance est portée par l'intégration de l'activité VOKKERO, acquisition réalisée fin octobre 2019 dont la contribution au chiffre d'affaires s'est élevée à près de 4,2 M€ sur l'année.

Après un premier semestre fortement pénalisé par les effets du premier confinement, en particulier, sur le développement des activités dans l'univers du Sport, le Groupe a engagé un solide redressement de son activité sur la seconde partie de l'année. Ainsi, sur le second semestre le chiffre d'affaires ressort à 3,22 M€ en hausse de 53% par rapport au 1er semestre 2020. Cette progression, réalisée sur un périmètre identique, illustre le succès de la stratégie engagée, malgré des conditions sanitaires toujours difficiles.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé sur le marché du Sport s'établit à 3,00 M€ sur l'exercice, représentant 56% de l'activité de l'exercice. Sur le second semestre 2020, le chiffre d'affaires du pôle ressort à 1,75 M€, en hausse de 39% par rapport au 1er semestre 2020.

L'exercice 2020 aura également été marquée par la pénétration renforcée de VOGO dans l'Industrie. Présent marginalement en 2019 (212 K€ de chiffre d'affaires), le Groupe totalise plus de 35% de son activité totale sur ce marché en 2020, avec un chiffre d'affaires de 1,87 M€. Là encore, la dynamique a été particulièrement nette au second semestre avec un chiffre d'affaires de 1,34 M€ en hausse de 151% par rapport au premier semestre 2020.

Au cours du printemps 2020, VOGO a intégré le consortium composé de la société de biotechnologie SKILLCELL, filiale du groupe ALCEN et le laboratoire du CNRS SYS2DIAG (CNRS/ALCEN) pour le développement et l'industrialisation d'EasyCov, test salivaire de détection du SARS-COV-2. Pour sa contribution technologique, VOGO a perçu comme attendu ses premiers revenus ainsi le chiffre d'affaires sur ce nouveau segment représente plus de 249K€ sur l'exercice 2020.

Enfin, la diversification des positions géographiques s'est accélérée sur l'année. Les ventes à l'International concentrent ainsi plus de 56% de l'activité de l'exercice. En raison de l'impact des restrictions et de la situation sanitaire aux Etats-Unis qui a limité le développement sur cette zone, l'activité s'est concentrée sur la zone EMEA qui totalise en intégrant la France près de 4,98 M€ de chiffre d'affaires soit 94% de l'activité totale de la société. Sur l'exercice, plus de 50% du chiffre d'affaires a été réalisé au travers des partenaires de commercialisation indirects contre 21% en 2019.

Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées par la société dans le cadre des travaux de R&D.

La valeur de la production immobilisée correspond aux dépenses de personnel affectées au développement de l'application VOGOSPORT et plus particulièrement à l'adaptation de la solution aux besoins spécifiques des professionnels du sport.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2020	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		(2 391 583)	256 824	(2 134 760)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		52 715		52 715
RESULTAT COMPTABLE		(2 338 869)	256 824	(2 082 045)

(1) après retraitements fiscaux.

Le résultat comptable ~~de l'exercice~~ de l'exercice est de 2 082K€. Aucune charge d'IS n'est donc comptabilisée.

Le montant des déficits reportables est de 11 739 K€ au 31 décembre 2020.

Vogo bénéficie de financements pour ses projets de recherche et développement à travers le dispositif du crédit d'impôt recherche (CIR) et le crédit impôt innovation (CII). Sur l'exercice 2020, la société a comptabilisé une créance d'impôt de 257K€.

Produits et charges exceptionnelles

<i>Etat exprimé en euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Résultat financier et exceptionnel	12 mois	12 mois
Produits exceptionnels	188 280	30 048
Charges exceptionnelles	135 565	27 352
Résultat exceptionnel	52 715	2 696

Le résultat exceptionnel est principalement constitué d'opération d'achats et de ventes de titres VOGO négociés dans le cadre du contrat de liquidités. A noter que sur l'exercice 2020 le résultat exceptionnel intègre une charge de 35K€ consécutive à la livraison du premier plan d'actions gratuites au profit des salariés de la société.

Effectif moyen

		31/12/2020	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres et professions intellectuelles supérieures		35
	Professions intermédiaires		
	Employés		8
	Ouvriers		
	TOTAL		43

Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes alloués aux membres des organes de direction au cours de l'exercice s'élève à 374K€

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 29,5 K€ au titre de sa mission de certification des comptes.



COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE VOGO POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

7.1. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

7.2. Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux

7.3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions
réglementées



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Salmes - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle.

Votre groupe procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3 « Ecart d'acquisition » et 4.4 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que ces notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par votre groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Dans le cadre de notre appréciation de celles-ci, nous avons contrôlé le caractère pertinent des hypothèses retenues par votre groupe et des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;



- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Montpellier, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vogo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. à capital variable
344 366 215 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Salorns - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle, et nous avons contrôlé que la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Les notes « Immobilisations incorporelles », « Immobilisations financières » et « Filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles, les méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives au fonds commercial, d'une part, et aux titres de participation, d'autre part. Nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournies dans ces notes de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs d'inventaire, et notamment à revoir l'actualisation des perspectives de développement et de rentabilité des activités concernées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Vogo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Vogo,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région de Montpellier

Siège social : 1-2, place des Sabons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Montpellier, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Thérèse Mercier', on a light blue rectangular background.

Marie-Thérèse Mercier